

# Déclaration de *performance* *extra financière* 2023



# “Agir pour demain, c’est agir *maintenant*”

Acteur responsable du territoire, le devenir de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne est intimement lié à celui de son territoire et des actions qu’elle y engage, au bénéfice d’une empreinte collective positive.

Cette conviction est ancrée au plus profond de nos fondements mutualistes, qui guident notre engagement RSE.

La conviction que les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques irriguent l’ensemble de notre société.

Cet engagement mutualiste et responsable fait partie de notre ADN.

Dans un monde en transformation accélérée, le Crédit agricole a une responsabilité dans l’accompagnement de toutes les transitions en apportant des réponses afin de relever les défis de demain.

► **Avec ses deux filiales, CAPG renforce son ancrage territorial :**

- **Avec “ CAPGEN ”, elle favorise la transition énergétique**



- **Avec “ Square Habitat ”, elle développe une activité immobilière**



# Sommaire

<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE : UN MODELE COOPERATIF</b>	<b>4</b>
I - 1 Le groupe Crédit Agricole	4
I – 2 La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	4
I – 3 Missions et valeurs	5
I – 4 Environnement	6
1 – 5 – 1 Intégration de l’approche RSE	7
1 – 5 – 3 Modèle d’affaires PG IMMO / SQUARE HABITAT	10
1 – 5 – 4 Modèle d’affaires CAPGEN	10
<b>CHAPITRE 2 : LES ENJEUX, PLAN D’ACTIONS ET INDICATEURS</b>	<b>11</b>
II – 1 La démarche mise en oeuvre à Pyrénées Gascogne pour rédaction de la DPEF	11
II – 2 La démarche RSE de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	12
► ENGAGEMENT I – Favoriser le développement économique du Territoire tout en garantissant l’intérêt de tous nos clients	14
<b>Enjeu 1- Agir avec éthique envers nos clients</b>	<b>14</b>
• Objectif 1 : Protection client, loyauté dans les affaires	14
• Objectif 2 – Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant	15
<b>Enjeu 2 - Accompagner toutes les transitions : agricole, économique, digitale, sociétale</b>	<b>18</b>
• Objectif 3 – Accompagner les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire	18
• Objectif 4 – Soutenir l’innovation et les créateurs de start-up et accompagner la transition digitale	19
• Objectif 5 – Accompagner nos clients dans une démarche RSE	21
EN SYNTHESE : ENGAGEMENT I : « Favoriser le développement économique du territoire tout en garantissant l’intérêt de tous nos clients »	23
► ENGAGEMENT II – S’engager à mieux protéger la planète en luttant contre le changement climatique	24
<b>Enjeu 3 – Maitriser notre empreinte carbone globale</b>	<b>24</b>
• Objectif 6 – Maitriser l’empreinte environnementale directe	24
• Objectif 7 – Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète	27
Accélérer le développement des énergies renouvelables	33
EN SYNTHESE : ENGAGEMENT II : « S’engager à mieux protéger la planète en luttant contre le changement climatique »	41

►	ENGAGEMENT III – Développer des pratiques responsables envers nos salariés et nos clients	43
	<b>Enjeu 4 – Oeuvrer pour le « bien vivre en région » de nos salariés, nos clients et prospects</b>	43
•	Objectif 8 – Accompagner nos clients dans l’adversité	43
•	Objectif 9 – Soutenir le tissu associatif	44
•	Objectif 10 – Renforcer notre attractivité pour tous les collaborateurs (actuels et futurs)	46
	EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT III : « Développer des pratiques responsables envers nos salariés et nos clients »	50
►	ENGAGEMENT IV – Assurer une gouvernance coopérative	51
	<b>Enjeu 5 – Pérenniser notre modèle de gouvernance coopérative</b>	51
•	Objectif 11 – Démontrer l’utilité de notre modèle mutualiste	51
•	Objectif 12 – Asseoir notre démarche RSE au sein de PG	52
	EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT IV : « Assurer une gouvernance coopérative »	54
	II - 3 La DEMARCHE RSE de SQUARE HABITAT	54
	I - Favoriser le développement économique du Territoire en garantissant l’intérêt de tous nos clients	55
	<b>Enjeu 1 – Agir avec éthique envers nos clients</b>	55
•	Objectif 1 : Protection des clients et loyauté dans les affaires	55
•	Objectif 2 : Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant	56
	<b>Enjeu 2 – Accompagner toutes les transitions</b>	56
•	Objectif 3 : Accompagner nos clients dans une démarche	56
	II – S’engager à mieux protéger la planète en luttant contre le changement climatique	56
	<b>Enjeu 3 – Maitriser notre empreinte carbone globale</b>	56
•	Objectif 4 : Maitriser l’empreinte environnementale directe	56
•	Objectif 5 : Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète	57
	III – Développer des pratiques responsables envers nos salariés et nos clients	57
	<b>Enjeu 4 – Oeuvrer pour le bien vivre en région de nos salariés, nos clients et prospects</b>	57
•	Objectif 6 : Soutenir le tissu associatif	57
•	Objectif 7 : Renforcer notre attractivité pour tous les collaborateurs	57
	Note Méthodologique Rapport Coopératif RSE 2023	59

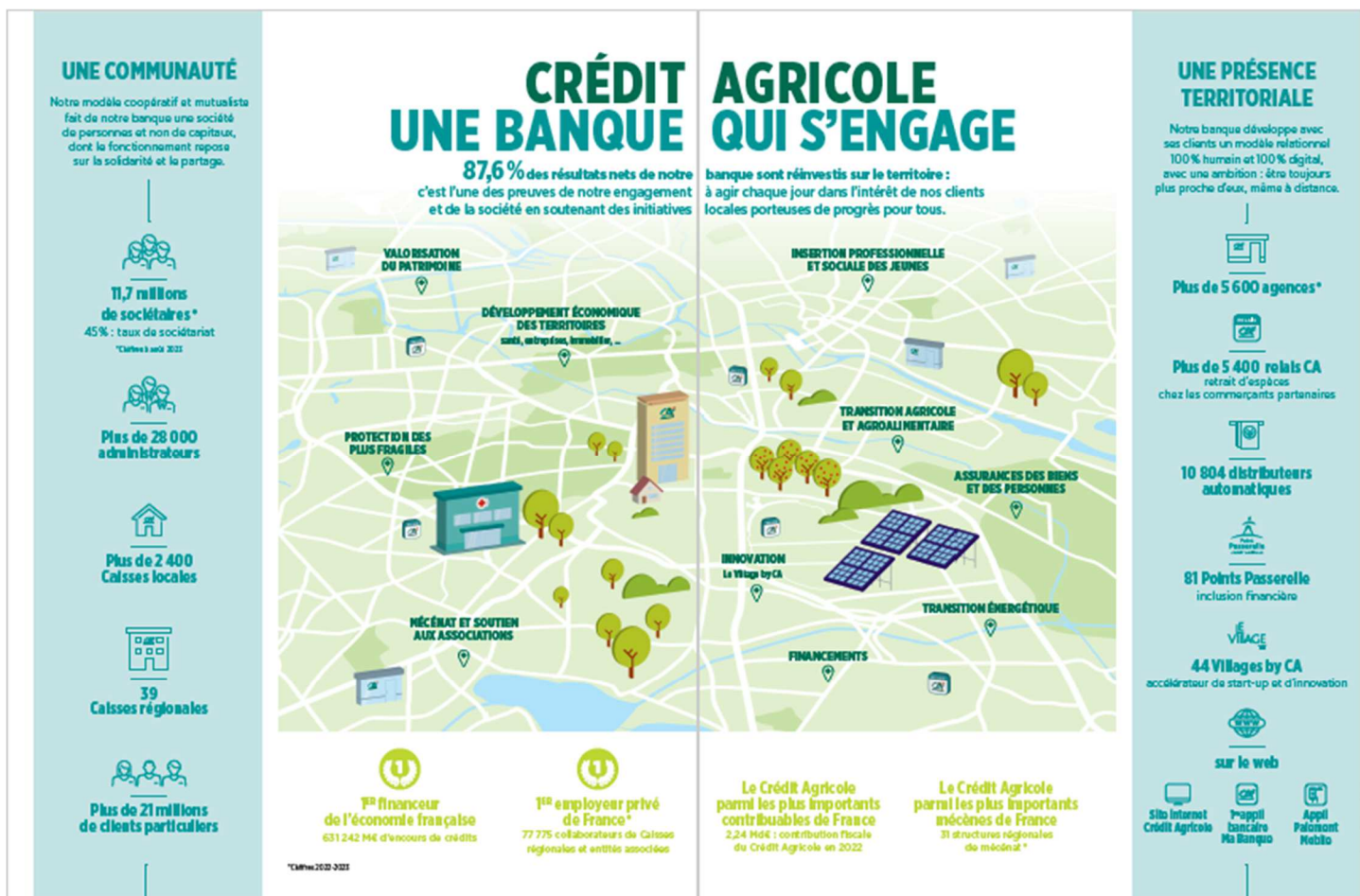
## CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE : UN MODELE COOPERATIF

### I - 1 Le groupe Crédit Agricole

Banque régionale mutualiste, leader sur son territoire, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne accompagne près de 4 habitants sur 10 des départements du Gers, des Hautes Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques ; sa part de marché crédit s'élève à 42.6 % à fin 2023. Son organisation coopérative constitue un réel levier de mobilisation pour tous : parmi les 592 439 clients, 430 631 ont fait le choix d'être sociétaires ; 873 administrateurs les représentent au sein des 65 Caisses Locales ; et 1 888 salariés travaillent pour CAPG.

En confortant son positionnement de banque multicanale et son engagement local, la proximité de son réseau de 136 agences et les valeurs de son modèle mutualiste, CAPG fait de l'utilité au territoire sa première mission : aider ses clients à sécuriser le présent et à préparer l'avenir, pour être ICI un facilitateur de toutes les transitions individuelles et collectives. Chaque jour, CAPG fait avancer tous les projets qui comptent pour ses clients : particuliers et professionnels, entreprises et agriculteurs, collectivités et associations, pour eux et avec eux, ENSEMBLE.

Crédit Agricole Pyrénées Gascogne fait partie d'un groupe de 39 Caisses Régionales qui regroupent 11.7 millions de sociétariat.



### I – 2 La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées-Gascogne est née en 1992 de la fusion de 3 caisses régionales : Caisse Régionale du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

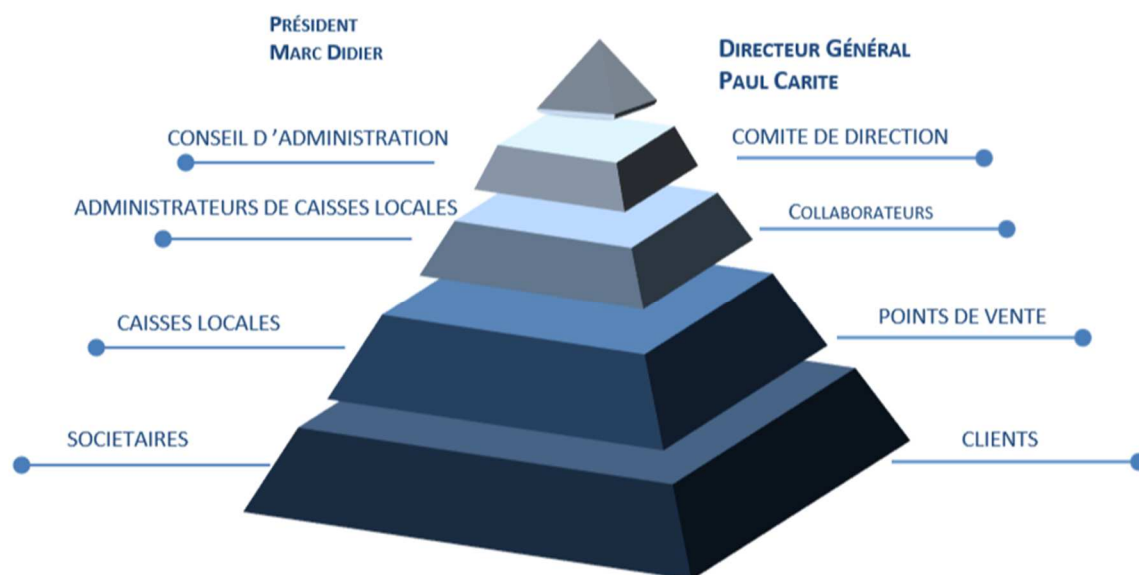
Son territoire de marque est « Crédit Agricole Pyrénées Gascogne », connue sous le logo CAPG. Une campagne de communication corporate a été initiée en 2016 permettant de faire connaître la marque Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et de déployer la signature « **Ici et Ensemble** ». Cette signature est un marqueur de la politique RSE de CAPG.

La Caisse régionale, banque de plein exercice, comprend 65 Caisses Locales (63 Caisses territoriales et 2 Caisses thématiques) ; la caisse locale étant le fondement de l'organisation coopérative.

Au 31/12/2023, 83,15 % des clients majeurs sont sociétaires. CAPG est la Caisse Régionale qui détient le plus fort taux de sociétariat de toutes les Caisses Régionales. (Comparatif FNCA Fédération Nationale)

La gouvernance est partagée entre un Président et un Conseil d'Administration d'une part ; un Directeur Général et un Comité de Direction d'autre part : Gouvernance à 4 yeux alliant une représentation des clients sociétaires et l'expertise professionnelle de la banque.

Dans le modèle des banques mutualistes le service est la finalité. La rentabilité est un moyen pour rendre le meilleur service possible. Il n'existe donc pas d'actionnaires. Une banque coopérative n'est pas à la recherche de profit pour ses investisseurs. L'objectif principal est de répondre aux besoins de la communauté de sociétaires sur le long terme, et globalement à l'ensemble des habitants du territoire.



### I – 3 Missions et valeurs

« **Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société** » est la raison d'être du groupe CA.

L'utilité au territoire résulte de la mise en œuvre des 3 valeurs fondatrices du mutualisme que sont : la responsabilité, la solidarité et la proximité. Être utile à nos clients et à nos territoires guide l'ensemble de nos actions mutualistes.

#### SOLIDARITÉ

- Un principe de solidarité entre générations : la non-distribution des réserves,
- Sens du collectif, équité, entraide, dans la région et au sein du groupe Crédit Agricole

- Solidarité active avec la société, au sein de son territoire.

#### RESPONSABILITÉ

- Respect de l'homme, engagement des élus et des salariés,
- Réciprocité entre l'entreprise et ses clients
- Obligation morale d'accompagner le développement de son territoire.

#### PROXIMITÉ :

- Ancrage local,
- Implication de la Caisse Régionale dans sa région, relation privilégiée avec les sociétaires et les clients grâce à un réseau d'élus engagés dans la vie locale et un réseau d'agences dense ;
- « Un homme, une voix », un principe favorisant l'ancrage sur le territoire. Chaque sociétaire dispose d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

L'utilité de nos initiatives peut être à la fois économique, sociale, environnementale.

Nous sommes présents auprès de tous nos clients (agriculteurs, professionnels, entreprises, collectivités locales et particuliers) et sur tous nos territoires de services, physiques ou virtuels. Cette notion forte couvre celles de proximité, de permanence et de disponibilité. La présence géographique doit se combiner avec la présence relationnelle.

En confortant son positionnement de banque multicanale et son engagement local, la proximité de son réseau de 135 agences et les valeurs de son modèle mutualiste, CAPG fait de **l'utilité aux territoires sa première mission.**

## I-4 Environnement

Le territoire de Pyrénées Gascogne s'étend sur trois départements que sont les Pyrénées-Atlantiques, le Gers et les Hautes-Pyrénées à cheval sur deux régions administratives : Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Ce territoire compte plus d'un million d'habitants (PA : 687 240, HP : 229 788, G : 191 819).<sup>1</sup>

Bordée par l'océan Atlantique à l'Ouest et par les Pyrénées au Sud ; le territoire est dynamique et bénéficie d'un fort attrait touristique sur ses trois départements.

Le tourisme, l'agroalimentaire (polyculture, viticulture, foie gras, produits laitiers ...), l'industrie (sous-traitance aéronautique, chimie, industrie pétrolière, gazière...) et les secteurs comme la construction ou le soutien administratif sont prédominants sur notre territoire.

---

<sup>1</sup> Source Insee données recensement 2020.

## Chiffres clés de notre territoire<sup>2</sup>

	<b>Pyrénées Atlantiques</b>	<b>Hautes Pyrénées</b>	<b>Gers</b>
Hôtels	302	244	48
Terrains de camping	134	108	47
Emplacements camping	13 491	8 407	3 555
Résidences et Hébergements assimilés	68	74	15
Créations d'entreprises	10 708	2 986	2 434
Secteurs prédominants communs	Commerces de gros, transport, hébergement, restauration, activités spécialisées, services administratifs, construction.	Commerces de gros, transport, hébergement, restauration, activités spécialisées, services administratifs, construction.	Commerces de gros, transport, hébergement, restauration, activités spécialisées, services administratifs, construction.
Secteurs spécifiques	Enseignement, commerce.	Enseignement.	

Pyrénées Gascogne souhaite occuper sur son Territoire une position de leader responsable. Tant sur le fond que la forme elle souhaite impulser le changement (accompagnement, offres...) :

- Caisse locale du Tourisme en 2013
- Première banque de l'agriculture avec 73.6 % de part de marché sur son territoire (innover aux côtés des jeunes agriculteurs, relever les défis de l'agriculture de demain...)
- Première banque des professionnels (Part de marché de 43.5 % pour les crédits entreprises ; 41,4 % (vs 39 % en 2022) pour les professionnels) ; accompagnement des créateurs d'entreprises par de multiples dispositifs tels que les formations Eticoop –Village by Ca, accompagnement des professionnels en difficultés...)

### 1-5-1 Intégration de l'approche RSE

La mise en œuvre d'une démarche RSE globale de la Caisse Régionale menant à l'élaboration de la Déclaration de Performance Extra Financière se réalise chaque année par étapes successives.

Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Identification des enjeux RSE pour la Caisse Régionale,
- Volonté d'agir favorablement et durablement sur les impacts économiques environnementaux et sociétaux de la Caisse régionale,
- Disposer d'un outil de performance : relais de croissance et levier de valorisation (avantages pour les clients, confiance des fournisseurs et des collaborateurs en tant que levier de fierté d'appartenance),
- Répondre aux obligations réglementaires.

Le cadrage s'établit en considération des :

- Documents faitiers : Projet sociétal du groupe, projet d'entreprise « Impact », charte éthique, document de référence CASA (baromètre RSE, cotation des risques ...),
- Rédaction et révisions en comités de pilotage RSE constitué d'un référent RSE par direction.

Validation :

- Comités de Direction pour les étapes clés : ajustement collégial des engagements, enjeux et objectifs RSE par direction, en considération des risques RSE à couvrir. Le document final est validé par le Directeur de la RSE, visé en CODIR et contrôlé par la direction des risques avant remise à l'organisme Tiers indépendant.

<sup>2</sup> Source Insee données publiées 2022 « dossier complet par département ».



La déclaration de performance extra-financière couvre le périmètre suivant :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne,
- 65 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- Les filiales suivantes : CAPGEN, SNC Saint-Clar, CAM Hydro, CAPGIE, SQHPB, PG Invest, PG Développement, Kennedy Le Village,
- 2 fonds dédiés : PG Gestion et PG Altitude

A noter l'exclusion des filiales suivantes :

- PG immo, présentée séparément dans la DPEF et représentant 15% de l'effectif total de CRCA PG
- Le Connecteur et Immo 9 avec une part d'effectif non significative (1% de l'effectif total de CRCA PG)

Compte tenu des activités propres de chacune de nos deux filiales, éloignées du cœur de métier de CAPG, nous avons opté pour une déclinaison de trois modèles d'affaires : l'un pour CAPG et deux autres, pour chacune des filiales que sont PG IMMO (Square Habitat) et CAPGEN.

L'activité de CAPGEN sert directement la stratégie de la Caisse Régionale avec des salariés CAPG mis à disposition sur le seul item de la transition énergétique. Il est donc difficile d'isoler sa démarche RSE de celle de la Caisse Régionale.

En revanche, PG IMMO a ses propres salariés, sa propre gouvernance et une activité spécifique ; il est donc légitime de présenter sa politique RSE que la filiale s'efforce de caler sur celle de sa maison mère.

### 1-5-2 Modèle d'affaires CAPG

## LE CONTEXTE

### Marché concurrentiel

42,6 % PDM Crédit -  
34,9 % PDM Collecte -  
Apparition de nouveaux acteurs :  
Banques en lignes, Orange Bank...

### Notre écosystème

Cadre réglementaire de + en + exigeant  
Contexte de taux bas - Dérèglement climatique  
- Digitalisation et Cyber sécurité - Big Data et  
Protection des données - Intelligence artificielle

### Notre territoire

Béarn, Bigorre,  
Pays Basque, Gascogne

## NOS RESSOURCES

1888  
salariés

873  
administrateurs

1 siège 2 sites administratifs

136 agences

329 distributeurs automatiques

CAPITAUX PROPRES 2,73 Md€

366,19 M€ DE PARTS SOCIALES

### Nos partenaires



### Répartition de la clientèle



592 439 CLIENTS

430 631

sociétaires  
= 83,15 %  
des clients

### La création de valeur



16,24 Mds

d'en cours de crédit

### Distribution : Banque multicanale

100 % HUMAIN  
100 % DIGITAL

3 sites rénovés  
74 agences  
nouveau format

1 269 364  
contacts clients

78 % des parcours  
clients digitalisés

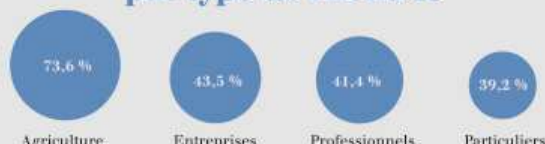
208 662 profils  
« Ma Banque »  
actifs

### Nos valeurs

Responsabilité, Solidarité et Proximité concrétisent notre utilité aux territoires.

- ✓ 33 810 projets financés : 2,9 Milliards € (crédits particuliers)
- ✓ 3012 Créations d'entreprises accompagnées
- ✓ 1,7 M € d'aides Mécénat ou sponsoring

### Parts de marché crédit par type de clientèle



**Activités clés :** Proposer des solutions de crédit, financement, épargne, assurance.

**Activités utiles au territoire :** Accompagnement des créateurs d'activité au travers du Village by CA, le Propulseur.



### CE QUI NOUS DIFFÉRENCE

Notre ancrage territorial :  
« Ici et Ensemble »

Une fondation dédiée



Notre gouvernance, avec des administrateurs élus par nos clients sociétaires

## RÉSULTATS

7,2 jours

de formation  
en moy. par salarié

88,5 %

embauchés CDI  
issus du territoire

34 %

taux promoteurs  
clients\*

PNB : 375,6 M€

Résultat Net : 91,5 M€

### En cours

Epargne : 22,06 Mds €

Crédits : 16,24 Mds €

440 315 contrats assurances

Masse salariale : 139,5 M€

Impôts et taxes : 36 M€

Achats : 91 M€

60300 emplois soutenus

4,1 Mds de contribution PIB  
(dont 1,3 sur notre territoire)

Calcul réalisé par un cabinet externe **UTOPIES®**  
(données 2020)

## 1-5-3 Modèle d'affaires PG IMMO / SQUARE HABITAT

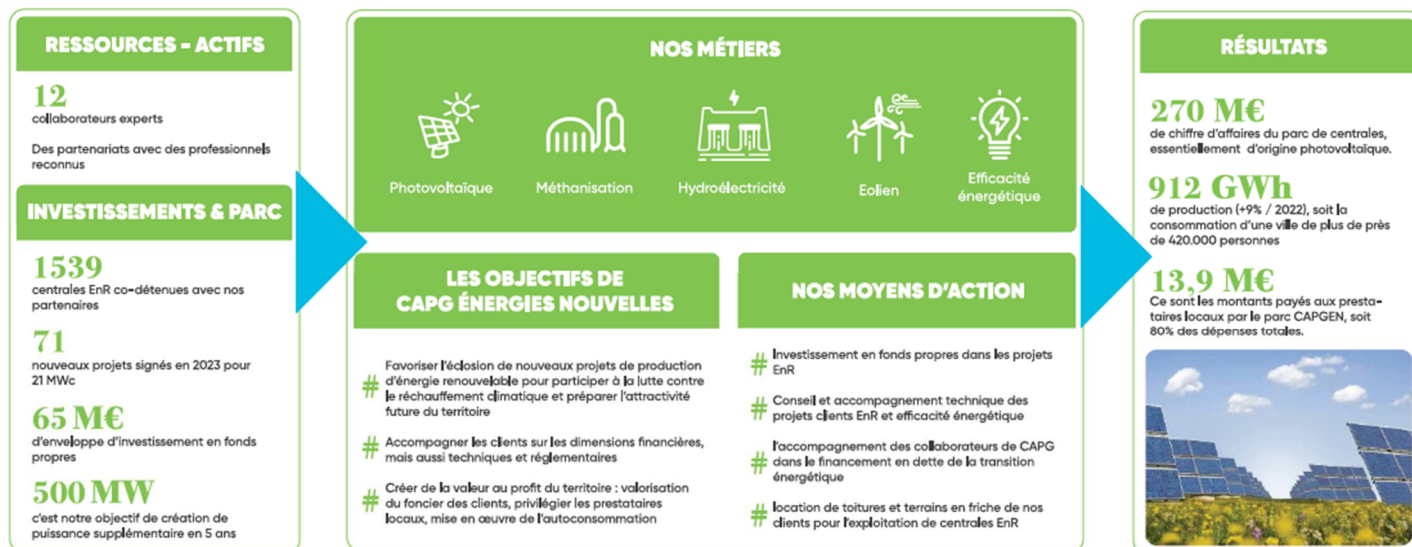


**Notre ambition :** Être le réseau immobilier préféré sur notre territoire  
**Notre mission :** Proposer l'ensemble des solutions et services immobiliers



## 1-5-4 Modèle d'affaires CAPGEN

**MISSION ET AMBITION : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE POUR ASSURER SA CROISSANCE ET SON ATTRACTIVITÉ FUTURE**



## CHAPITRE 2 : LES ENJEUX, PLAN D' ACTIONS ET INDICATEURS

Depuis plusieurs années, toutes les directions de la Caisse Régionale sont investies dans la démarche RSE.

Chaque Direction a nommé ainsi un référent, « ambassadeur RSE » siégeant en comité opérationnel (réunions mensuelles) et œuvrant sur les différents chantiers ouverts autour de ce sujet. Les plus prégnants sont la coordination collégiale des chantiers prioritaires, information sur les avancées de tous les chantiers RSE et rédaction collective de la DPEF.

### II – 1 La démarche mise en œuvre à Pyrénées Gascogne pour rédaction de la DPEF

#### Méthode d'identification des risques dont découlent nos enjeux

Depuis 2019, notre démarche est basée sur l'identification en premier lieu des risques RSE afin de répondre au plus près aux exigences du législateur.

Une deuxième étape qui en découle est d'identifier les enjeux majeurs (par direction) permettant de couvrir ces risques au regard des évolutions sociétales, sociales et environnementales dont nous devons tenir compte. C'est la méthode que nous retenons cette année encore.

#### Les risques et opportunités couverts par ces enjeux

Les risques et opportunités extra-financiers identifiés font référence aux évolutions de l'environnement bancaire du Groupe CA.

Lors de la rédaction des précédentes DPEF, le comité opérationnel RSE de la Caisse régionale a d'abord considéré les risques identifiés par le groupe CA sans s'interdire d'envisager des risques spécifiques à notre territoire.

Le défi à relever pour notre Caisse Régionale est de mettre en œuvre des solutions permettant de répondre aux grandes évolutions de demain (exogènes mais également internes).

En 2019, ce repérage a été de nouveau considéré pour s’assurer de sa pertinence. Ainsi chaque Direction de la Caisse Régionale représentée au comité RSE a sélectionné et classé les risques les plus prégnants. Il s’agissait d’extraire 10 risques parmi une quarantaine de risques suggérés.

Les risques ont été consolidés et la priorisation globale s’est faite de façon collégiale.

Principe retenu : les risques les plus forts sont ceux retenus par le plus grand nombre de directions.

Suite à cette consolidation collégiale, les risques retenus ont ensuite été cotés selon la méthode de calcul préconisée par le groupe national.

Le résultat est ci-dessous :

		Cotation
RISQUE 1	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation	68
RISQUE 2	Ne pas considérer les mutations et transformations en Agriculture et Agroalimentaire	51
RISQUE 3	Ne pas maîtriser notre empreinte environnementale et l’impact des dérèglements climatiques	47
RISQUE 4	Ne pas anticiper et s’adapter aux usages digitaux des clients	41
RISQUE 5	Mal être au travail	38
RISQUE 6	Ne pas veiller à l’évolution des compétences des salariés	33
RISQUE 7	Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence	30
RISQUE 8	Multiplification des aléas dans les parcours de vie et les risques d’exclusion bancaire	29
RISQUE 9	Evolutions démographiques en France	24
RISQUE 10	La Perte d’attractivité et la fuite de la richesse des talents	24

En 2022, ces risques et opportunités ont été de nouveau comparés à la nouvelle grille de risques établie par CASA.

La grille de 10 risques principaux reste inchangée car les grandes thématiques sont couvertes ; seules quelques notions nous ont semblé importantes à rajouter telles que transparence de la politique de rémunération, dysfonctionnement du dialogue social.

Une nouvelle cotation des risques interviendra en 2024, dans le cadre de l’écriture de notre politique RSE.

Chacune de nos actions répondant à ces problématiques majeures à destination de nos clients, de nos salariés, de la société et de l’environnement sont guidées au quotidien par notre volonté d’être toujours plus utiles à notre territoire.

Les problématiques précitées nous sont apparues comme prioritaires pour notre Caisse régionale. Les enjeux qui permettent de les prendre en compte constituent le fondement de notre démarche RSE.

Nous nous engageons à les faire évoluer de manière positive et à les suivre grâce à des actions mesurées par des indicateurs de performance que nous avons choisis pour leur pertinence et leur facilité de compréhension. Afin de maîtriser ces risques, nous prenons des engagements forts, déclinés ensuite en enjeux et objectifs.

## II - 2 La démarche RSE de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

Les orientations RSE de Pyrénées Gascogne sont largement influencées par le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan en 10 engagements.

En voici les grands axes

## De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

### AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

- #1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**
  - Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
  - Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
  - 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
  - Mobilisation pour les énergies renouvelables
  - Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »
- #2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique**
  - « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
  - « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
  - Agilauto et bornes de rechargement
- #3 Intégrer des critères de performance extra-financière** dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

### RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

- #4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** pour favoriser l'inclusion sociale et numérique
  - Bien Vivre à Domicile
  - Eko Assurances
- #5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés** et réduire les inégalités sociales
  - Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes
- #6 Favoriser l'insertion des jeunes** par l'emploi et la formation
  - 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025
- #7 Amplifier la mixité et la diversité** dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance
  - Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
  - 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

### RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

- #8 Accompagner l'évolution des techniques** vers un système agro-alimentaire compétitif et durable
  - Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€
- #9 Permettre à l'agriculture française** de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique
  - Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »
- #10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire**
  - Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Par ailleurs, notre DPEF est calée depuis deux ans sur notre feuille de route RSE déclinée en trois axes (Economique, Environnemental et social) ; ce qui nous permet de suivre et piloter notre démarche. Les piliers sont articulés autour des thématiques économiques, environnementales et sociales, avec un chapeau dédié à la gouvernance.

Notre Caisse régionale a ainsi défini **4 Enjeux prioritaires** qui sont eux-mêmes sous divisés en **12 objectifs** tel que présenté dans le tableau ci-dessous

ENGAGEMENTS	ENJEUX	OBJECTIFS	RISQUES	INDICATEURS
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE TOUT EN GARANTISSANT L'INTERET DE TOUS NOS CLIENTS	<b>1 - Agir avec éthique envers nos clients</b>			
	1	Protection des clients et Loyauté dans les affaires	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation	Taux de salariés formés aux formations réglementaires
			Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation	Nb de blocages transactions
	2	Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant ( Cyber crim./ Transparence/ Taxonomie)	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation/ Ne pas anticiper et s'adapter aux usages digitaux des clients/ Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence	Indice de Recommandation Clients
	<b>2- Accompagner toutes les transitions : agricole , digitale,économique, sociétale</b>			
	3	Accompagner les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire	Ne pas considérer les mutations et transformations en Agriculture et Agroalimentaire	Part des crédits Agri parmi les crédits EnR Part de marché installation jeunes agriculteurs
	4	Soutenir l'innovation dans nos territoires (start up) et accompagner la transition digitale	Ne pas anticiper et s'adapter aux usages digitaux des clients / Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence	Nombre de projets RSE parmi les projets accompagnés
				Clients utilisant les services en ligne Pourcentage de clients actifs sur nos canaux
	5	Accompagner nos clients dans une démarche RSE	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation/ Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence	Nb de dossiers étudiés par CAPGEN
			Ne pas considérer les mutations et transformations en Agriculture et Agroalimentaire	
S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	<b>3- Maitriser notre empreinte carbone globale</b>			
	6	Maitriser l'empreinte environnementale directe	Ne pas maitriser notre empreinte environnementale et l'impact des dérèglements climatiques	Emission de CO <sup>2</sup> de la flotte interne Délai moyen de règlement Achats du territoire
	7	Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète	Ne pas maitriser notre empreinte environnementale et l'impact des dérèglements climatiques / Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation	Epargne ISR Production annuelle du parc EnR
DEVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES ENVERS NOS SALARIES ET NOS CLIENTS	<b>4 - Œuvrer pour le bien vivre en région de nos salariés, nos clients et prospects</b>			
	8	Accompagner nos clients dans l'adversité	Multiplication des aléas dans les parcours de vie et les risques d'exclusion bancaire / Evolutions démographiques en France	Nb de dossiers Passerelle N de contacts seniors
	9	Soutenir le tissu associatif	Multiplication des aléas dans les parcours de vie et les risques d'exclusion bancaire	Montant d'aides au territoire
	10	Renforcer notre attractivité pour tous les collaborateurs	Mal être au travail	IER
			Mal être au travail	Fierté d'appartenance
			Ne pas veiller à l'évolution des compétences des salariés	Nb de jours de formation / salariés
			La Perte d'attractivité et la fuite de la richesse des talents	%age de femmes cadres supérieures
		La Perte d'attractivité	% de recrutements issus du territoire	
ASSURER UNE GOUVERNANCE COOPERATIVE	<b>5- Pérenniser notre modèle de gouvernance coopérative</b>			
	11	Pérenniser notre modèle mutualiste	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation	% de clients sociétaires
	12	Asseoir notre démarche RSE au sein de PG	Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation & Perte d'attractivité	IES

Enjeu 1- Agir avec éthique envers nos clients

Objectif 1 : Protection client, loyauté dans les affaires

---

PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Formations réglementaires et activité risques
- Lutte contre la fraude ( plan d'action fraude)

RISQUES COUVERTS

- Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation
  - Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence
- 

○ **Formations réglementaires et « activité risques »**

L'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale suit un programme rigoureux de **formation continue**, destiné à sécuriser les opérations bancaires et les transactions financières réalisées pour le compte de nos clients. La lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe et interne, les conflits d'intérêts, la corruption, les abus de marché, l'éthique professionnelle, la protection des données personnelles, le risque de sanctions internationales, sont autant de thèmes sur lesquels chaque conseiller, collaborateur et manager est formé en fonction de son profil professionnel, puis évalué sur la connaissance acquise. Ce programme de formation vise à prévenir toute irrégularité dans l'application et le respect de la réglementation bancaire. En fonction des profils et de l'ancienneté dans l'entreprise, les collaborateurs se forment entre 1 et 20 jours (cas des nouveaux embauchés) sur les aspects réglementaires et activités risques afin de renforcer la qualité de notre conseil, la protection, la relation et la confiance que nous portent nos clients.

En 2023, 2100 jours de formation, sur un total de 13644 jours de formations dispensés sur l'année ont accompagné et renforcé les compétences de l'ensemble des collaborateurs sur leurs domaines d'activité.

De plus, **la préservation des intérêts de nos clients** est une raison d'être de la Caisse Régionale au regard de ses valeurs mutualistes. Des chartes, politiques et codes de conduite permettent d'encadrer ces valeurs, à savoir :

- Une charte éthique qui permet de promouvoir ces valeurs fondatrices et de confiance,
- Un code de conduite, adopté en 2019. Il vient mettre en pratique les engagements de la Caisse Régionale à se conformer tout à la fois à ses obligations professionnelles et aux valeurs éthiques du Groupe Crédit Agricole,
- Une charte déontologique qui précise aux salariés leurs obligations relatives au secret professionnel, au devoir de discrétion, à la conformité réglementaire,
- Un code de conduite anti-corruption par application stricte de la loi Sapin 2. Applicable à tous les salariés de la CR et disponible sur le site internet de la Caisse Régionale, il intègre notamment le dispositif d'alerte. La Caisse Régionale s'inscrit dans la certification ISO 37001 du groupe Crédit Agricole.
- Une politique de durabilité en réponse à la réglementation SFRD, décrivant l'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives sur la durabilité en matière de conseil en investissement et en assurance. Cette politique est accessible sur le site internet de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, en ce qui concerne **la protection des données**, la Caisse Régionale a complété en 2023 sa Politique de Protection des données, document réglementaire d'information à destination des clients, prospects, représentants des clients et autres intervenants, consultable sur site internet de la Caisse Régionale.



### ○ **Lutte contre la Fraude aux moyens de paiement**

Concernant la fraude impactant directement les moyens de paiement de nos clients, le groupe CA déploie de manière régulière de nouveaux outils de détection permettant à la Caisse Régionale de déjouer un nombre conséquent de tentatives. Ces dispositifs sont en constante évolution au gré des nouveaux scénarios de fraude. La création en 2021 d'une équipe d'experts au sein de la Direction des Opérations à la Clientèle, spécialisée dans la gestion des fraudes pour l'ensemble des moyens de paiements en est une illustration concrète. Par ailleurs, l'application d'une politique de prise en charge de la fraude, conforme aux recommandations de l'OSMP (Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement), a permis d'optimiser le traitement des contestations émises par nos clients et de diffuser les bonnes pratiques en la matière. Les contacts directs auprès de nos clients pour la prévention de la fraude aux virements viennent en complément des communications disponibles via notre site internet capg.fr, notre application MaBanque, mais aussi des nombreuses manifestations réalisées sur l'ensemble de notre territoire pour sensibiliser nos clients sociétaires.

Concernant la fraude interne, la Caisse Régionale dispose d'un ensemble de requêtes permettant de détecter des opérations réalisées par les collaborateurs contrevenant aux dispositions déontologiques ou à la préservation des intérêts des clients. Les cas de fraude internes avérés font l'objet de sanctions appropriées. La Caisse Régionale a engagé une démarche continue pour développer et optimiser le dispositif de détection existant en lien avec la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA.

## **Objectif 2- Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant**

---

### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Taxonomie
- Lutte contre la cyber criminalité
- Transparence de l'Offre tarification
- Amplification du modèle relationnel à distance et ancrage territorial
- Evolution des enquêtes clients
- Irritants clients
- Modèle relationnel : Temps 2

### **RISQUES COUVERTS**

- Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation
  - Ne pas anticiper et s'adapter aux usages digitaux des clients
  - Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence
- 

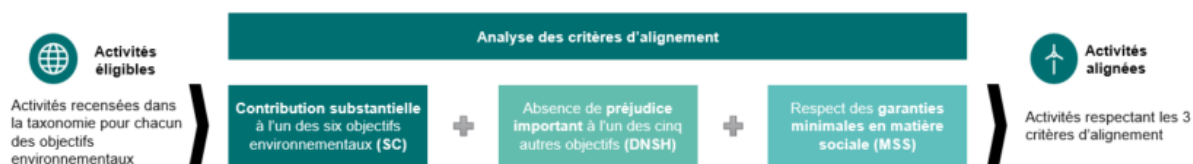
### ○ **Taxonomie**

#### **Cadre et exigences réglementaires**

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Voir détails en annexe

### ○ **Lutte contre la Cybercriminalité**

Face à une menace toujours plus soutenue en matière de risques liés à la cybercriminalité, nous avons à cœur de prioriser les actions pour accompagner et sensibiliser nos clients face à ces dangers.

Ces actions visent à être réactifs dans la gestion des alertes et signalements que nous recevons de nos clients, de sécuriser nos infrastructures informatiques mais également de promouvoir la sensibilisation auprès de nos collaborateurs et de nos clients. De multiples mesures sont actionnées au quotidien pour répondre à la menace cyber.

La Cyber Sécurité est un sujet en constante évolution ; les nouvelles menaces et les nouveaux moyens déployés par les cybercriminels nous obligent à faire preuve d'adaptation et de réactivité au quotidien pour assurer un traitement efficace de la menace et contraindre les risques. Parmi les actions mises en œuvre, on peut notamment citer :

- Près de 1 000 signalements client traités (phishing, arnaques, vol de données...) dont plus de 12% en réponse directe auprès de nos clients. Pour l'ensemble de ces alertes nous menons des actions de sensibilisation, de sécurisation des comptes et procédons à la fermeture des sites des pirates par exemple.
- Nous avons rédigé en 2023 6 Newsletters Cyber envoyées à l'ensemble de nos clients (format bimestriel). Cette newsletter a une portée pédagogique sur les nouveaux risques et nous y abordons de nombreux sujets tel que : bonnes pratiques, actualité cyber, étude de cas pratiques et sujet approfondi.
- Cette année encore 100% des nouveaux collaborateurs en CDI ont été formés aux bonnes pratiques liées à la cyber sécurité, afin d'être mieux préparés aux situations rencontrées.

### ○ **Transparence de l'offre tarifcation**

En matière de transparence d'information, la Caisse Régionale informe ses clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services grâce aux Conditions de Banque, aux relevés annuels de frais et à des communications sur l'évolution des contrats. Depuis cette année 2023, cette transparence est renforcée sur le canal digital par la mise à disposition d'une plaquette tarifaire exhaustive, accessible sur la vitrine du site internet de la caisse régionale. Afin d'accompagner les plus fragiles et les jeunes de son territoire, la caisse régionale a pris la décision de geler l'ensemble de la tarification de la clientèle jeune.

### ○ **Amplification du modèle relationnel à distance et ancrage territorial**

Le mode de consommation de la banque a fortement évolué depuis la crise sanitaire.

Les clients ont de fortes attentes en termes de joignabilité, de qualité de service rendu, et de qualité de Conseil.

Le challenge est de répondre à l'ensemble de notre clientèle en s'appuyant sur notre modèle hybride : 100% Digital, 100 % Humain.

L'intensification des canaux de relation à distance (téléphone, visio, mail) se vérifie puisqu'en 2023, 65.8 % des contacts ont été réalisés par téléphone.

Le développement des parcours digitaux sur le Nouveau Portail Client et sur l'application « MaBanque » favorisent les modes de relation en distanciel.

La mise en marché de « Vizio v3 » contribue à faciliter l'usage de la visio dans les rendez-vous clients. En complément de ce dispositif, le développement de parcours en « Self care » Client permet à un client de traiter en ligne et de manière autonome, des souscriptions ou mise à jour de sa connaissance et situation client.

Ces nouveaux parcours digitaux nécessitent de former nos conseillers afin qu'ils accompagnent au mieux leurs clients dans la relation digitale et dans les solutions déployées par le Groupe CA.

Dans ce modèle également fortement axé sur l'humain, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne maintient son ancrage territorial au travers d'un maillage de 136 agences et espaces spécialisés, répartis sur les 3 départements de notre territoire.

Depuis 2018, nous avons rénové 74 agences afin d'offrir à nos clients un accueil et conseil de qualité, mais aussi de nouveaux services automatés accessibles en 24/24.

Pour parfaire ce maillage, nous avons établi 126 conventions RELAIS CA avec des professionnels et commerçants de notre territoire, afin d'offrir un service de retrait d'espèces à moins de 15 km/15 mn du domicile de tous nos clients. »

#### ○ **Evolution des enquêtes clients**

Les résultats de l'indice de recommandation client 2023 sont le signe d'un renforcement profond de l'orientation client de Pyrénées-Gascogne :

- Sur le marché des particuliers, nous battons un record historique avec un IRC à +12, un niveau jamais atteint sur les 10 dernières années. Notre progression est lente, mais elle se consolide d'année en année, ce qui représente des appuis solides pour progresser encore
- Côté Banque Privée, l'IRC a plus que doublé, passant de +22 à +47. C'est aussi un record depuis la création de la Banque Privée en 2020.
- Concernant la clientèle des professionnels, la progression se consolide très régulièrement sur les 6 dernières années et pour la 1ère fois, nous sommes devant la Banque Populaire.
- Une déception sur le marché des agriculteurs où l'indice est encore négatif. Nous n'avons pas su trouver les clés pour renouer une relation satisfaisante avec notre clientèle historique. Nous avons toutefois confiance dans les actions de fond initiées depuis le début de l'année, comme l'intensification des visites sur les exploitations, et de leurs effets à moyen terme.

Consolider la satisfaction et la fidélité de nos clients nécessite de les écouter plus, de les écouter mieux. 2023 marque une mutation forte dans notre approche de l'écoute client : La création d'un Indice de Recommandation Client tous marchés, l'animation des avis Google, alliés au choix de la Caisse Régionale d'investir dans la plateforme « Goodays » diffuse jusqu'au plus haut de l'entreprise les feedbacks quotidiens de nos clients.

Les partages qui sont organisés avec les équipes en proximité, avec les caisses locales, les appels réalisés par les membres du Comité de Direction nous nourrissent presque naturellement de la voix du client, de ses attentes et nous amènent concrètement à mieux les écouter, pour mieux les servir.

#### ○ **Irritants clients**

Nous avons annoncé en 2022 que l'année 2023 serait l'année de la consolidation des actions mises en œuvre, avec une plateforme dédiée de déclaration et de suivi des irritants, et une communication plus large des réussites. C'est ce que nous avons fait.

La chasse aux irritants s'est concrètement amplifiée en 2023 :

- La communauté des Responsables de Résolution s'est largement mobilisée pour améliorer l'expérience client et collaborateur.

Les résultats sont là :

- ce sont plus de 100 irritants qui ont été résolus depuis janvier 2023, pour une ambition fixée à 70.
- Avec 1/3 des irritants qui apportent des simplifications, les solutions apportées permettent de fluidifier les process internes et clients.

### ○ **Modèle relationnel : Temps 2**

Bien plus qu'une formation, le Modèle Relationnel modifie en profondeur nos façons de travailler entre nous, pour plus de coopération, de considération et d'écoute.

Cette démarche est inédite dans l'entreprise, car elle embarque dans un même temps 100% des équipes, sites et réseaux sur un temps long.

2023 a vu la poursuite de l'ancrage des pratiques et postures essentielles attendues par nos clients. Nous ne sommes pas au bout, mais les actions Modèle Relationnel décidées en proximité ont produit une inflexion positive de la perception client sur notre « culture service ».

Le temps 2 se poursuit et se poursuivra en 2024 avec notamment le déploiement du Modèle Relationnel dans les entretiens conseil avec les clients.

## **Enjeu 2 - Accompagner toutes les transitions : agricole, économique, digitale, sociétale**

### **Objectif 3– Accompagner les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire**

---

#### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Accompagner les transitions agricoles

#### **RISQUE COUVERT**

- Ne pas considérer les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire
- 

### ○ **Accompagner les transitions agricoles**

Acteurs clés du développement de notre territoire, les agriculteurs doivent relever de nombreux défis pour faire face aux multiples transitions et transformations dans un contexte national et international complexe. Banque régionale de plein exercice et 1er établissement bancaire des agriculteurs, le devenir de Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne est intimement lié à celui de son territoire et des actions qu'elle engage localement. Pour preuve, CAPG a consacré **245 K€ d'aides au soutien du monde agricole en 2023** en étant notamment partenaire de plusieurs concours (Concours National de la Création Agroalimentaire Bio, Trophées de l'Excellence Bio), foires, salons, manifestations et partenariats sur son territoire (Jeunes Agriculteurs...). Soulignons l'implication de CAPG pour accompagner un nouvel événement, la 1ère édition des rencontres de transition alimentaire organisée à Auch.

Après une année 2022 marquée par la mise en place de la Nouvelle Organisation Distributive Pro Agri avec le lancement de la plateforme téléphonique PRODIRECT, offrant ainsi à ses clients un accompagnement encore plus personnalisé, adapté et réactif, et par l'extension à de nouvelles pratiques agro environnementales de notre offre dédiée, l'année 2023 a été riche en développement et en soutien de nos clients agriculteurs.

Tout d'abord, nous avons accompagné nos clients agriculteurs dans la **nouvelle réforme de la gestion des risques climatiques** afin de SECURISER leurs exploitations, leurs familles et leurs revenus. Les conseillers en charge de la clientèle agricole ont été formés pour identifier les clients impactés par cette réforme et leur proposer d'effectuer un devis auprès de Crédit Agricole Assurances. Cette action a également été complétée de communications sur nos différents canaux et de rencontres publiques sur nos 3 départements au plus près de nos clients. Le résultat est notable avec le **doublement du nombre de clients assurés** par l'assurance récolte et fourrage.

De plus, à la suite d'une récurrence des aléas climatiques (grêle, excès d'eau...) et la recrudescence des maladies sur la filière élevage de notre territoire (MHE, grippe aviaire, tuberculose bovine), nous avons décidé de repenser notre dispositif d'accompagnement des crises en agriculture. 3 objectifs :

- SIMPLIFICATION : une offre UNIQUE et pérenne
- REACTIVITE : utilisation immédiate à la main des conseillers

- SOLIDARITE : meilleures conditions financières du moment

Egalement, en lien avec notre projet sociétal, nous avons répondu à l'enjeu du renouvellement des générations et de la souveraineté alimentaire par **la revue de notre accompagnement des installations en agriculture**. CAPG, avec ses 4 Animateurs Ruraux en charge du suivi de ces projets, est le 1er partenaire historique avec 308 installations aidées en 2023, sur un total de 378 projets. Au global, plus de 300.9 M€ de financement (CT + MT) ont été distribués sur le Marché Agriculture en 2023. (Part de marché financière 73.61 % ; part de marché commerciale 78.69 % à Juin 2023)

#### **Objectif 4 - Soutenir l'innovation et les créateurs de start-up et accompagner la transition digitale**

---

##### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Le Connecteur, Village by CA
- Relation à distance, Up to Pay, Offre de financement bancaire

##### **RISQUES COUVERTS**

- Ne pas anticiper et s'adapter aux usages digitaux des clients
  - Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence
- 

- **Le Connecteur**

« Travailler là où on a envie de vivre », telle est la conviction qui a nourri le projet du Connecteur.

Plus qu'un bâtiment, c'est un lieu de vie, facilitateur du quotidien entrepreneurial, et qui fait de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle un vrai choix de vie.

Le Connecteur anime une communauté d'entrepreneurs, facilite le développement des affaires, inspire ce qui constituera demain le socle des nouveaux modèles socio-économiques.

Le Connecteur permet à des entrepreneurs et salariés de tous horizons de travailler, organiser des événements, se former, partager, et créer ainsi de la richesse sur notre territoire profitable à tous. Après 2 ans d'activité, Le Connecteur compte 154 entreprises résidentes, créatrices d'emplois sur le territoire. Start-up et jeunes pousses, entreprises à maturité, de toutes tailles, de toutes activités et de toutes origines géographiques, Le Connecteur propose un écosystème riche, ouvert à tous. Le Connecteur, c'est aussi 90% de taux de réservation des postes, plus de 200 événements organisés de toutes natures, des offres d'accompagnement en formations et à l'innovation désormais lancées, une notoriété grandissante à la fois pour lui-même et pour sa maison-mère, le Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne.

Le Connecteur propose des événements inspirants qui permet au plus grand nombre de se sensibiliser et d'agir sur des sujets très contemporains. Ancré sur un territoire puissant mais ouvert sur le monde, il est aussi un formidable outil pour connecter les générations entre elles et fédérer autour des grands défis de notre temps. L'offre d'accompagnement à l'innovation Pionniers en est un exemple. Il s'agit d'un programme d'open-innovation dont la première promotion va être lancée en mars 2024 et qui rassemble des étudiants d'écoles de notre territoire pour répondre à des problématiques d'innovation soumises par des entreprises locales.

- **Le Village by CA**

Le Village by CA est une initiative lancée en 2014 par le groupe Crédit Agricole, il existe aujourd'hui 43 Villages en France et à l'international. Leur objectif est de proposer un hébergement à des startups et de faciliter la mise en relation avec des Partenaires.

Celui de Pyrénées-Gascogne a rejoint le réseau des Villages by CA en 2020, et s'inscrit dans le prolongement des initiatives de CAPG, telles qu' ETICoop ( Ecole gratuite de formation de nouveaux entrepreneurs ) . Son rôle est d'accompagner les Entrepreneurs du Territoire Pyrénées-Gascogne, en leur proposant des programmes visant à accélérer leur développement structurel et commercial.

Les accompagnements des entrepreneurs par le Village by CA – Pyrénées Gascogne se déclinent en deux offres :

- **Le programme d'Accélération** : un accompagnement de 6 mois, qui a pour objectif d'accélérer le développement commercial et structurel des entreprises sélectionnées (TPE, PME, Start-Up). Il s'adresse aux entreprises ayant déjà un MVP (Minimum Valuable Product = 1er produit) et des signes de traction commerciale.

- **Le Bootcamp by ETICoop** : est destiné aux néo-entrepreneurs en phase de création / lancement, il s'agit d'une déclinaison de l'accompagnement ETICoop éprouvé depuis 2013. Il s'adresse aux entrepreneurs ayant déjà une idée établie, des premiers travaux d'exploration marché réalisés et une volonté ferme de se lancer, rapidement, sur de bonnes bases : de l'idée à la commercialisation.

A l'issue de cette 3ème année d'activité, le Village a :

1. poursuivi l'accompagnement des 4 projets de la saison #4 du Programme d'Accélération.

Ces 4 projets ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur 2023 car l'accompagnement a démarré en 2022 et avaient été comptabilisés pour l'indicateur 2022.

La poursuite du suivi et de l'accompagnement s'est déroulée jusqu'en mars 2023, le planning étant ajusté en fonction des disponibilités des Entrepreneurs.

2. accompagné 6 nouveaux projets dans le cadre de la Saison #5 du Programme d'Accélération (Lancement Février 2023).

Notre ambition est de reconnaître et accompagner l'innovation sous toutes ses formes (produit, service, usage, technologique, ...) en portant un regard particulier sur le développement autour de la notion d'économie à impact positif.

Nous avons fait évoluer l'indicateur de suivi, qui va au-delà du nombre de projets accompagnés, en intégrant la dimension RSE des projets.

En 2023, sur les 6 projets accompagnés dans la saison #5 du Programme d'Accélération, 6 ont une vocation RSE.

Depuis la création du Village, nous sommes au total (2 programmes Accélération et Bootcamp) à 22 Entreprises à vocation RSE sur les 32 accompagnées.

3. animé l'alumni des entrepreneurs accompagnés : en leur proposant de nouveaux moments collectifs sur des thématiques entrepreneuriales et autres évènements.

4. ancré son positionnement au sein de l'écosystème entrepreneurial en tant qu'acteur reconnu dans l'accompagnement des entreprises sur l'ensemble du territoire CAPG et participé à différents évènements organisés par l'écosystème (Technopoles, French Tech, ...).

#### o **Relation à distance, Offre de financement bancaire**

Dans une optique de transformation digitale, les ambitions du Crédit Agricole reposent sur un modèle relationnel digital augmenté par la responsabilité humaine. Pour les clients, cela signifie disposer de parcours clés totalement digitaux et d'un accompagnement humain en temps réel. C'est dans cette démarche que s'inscrit le groupe Crédit agricole qui développe des programmes relationnels tous canaux (web,sms, mail, appli ma banque...) avec l'objectif d'optimiser l'expérience client et de proposer des solutions accessibles de n'importe où, n'importe quand et sur n'importe quel type d'appareils.

En 2023, nous avons accéléré l'accompagnement de nos clients commerçants et agriculteurs dans leur transition numérique. La finalité est de leur permettre de proposer leurs produits ou services à la commercialisation, dans une logique d'**omnicanalté**. Nous avons promu auprès d'eux la mise en place de solutions innovantes : **Up2Pay Mobile** pour répondre aux besoins d'encaissement à distance, **Up2Pay Paiement par lien** pour permettre la mise en place du « click and collect », **Up2Pay e-transactions** pour accepter les encaissements sur Internet.

Nous avons également développé une **offre innovante d'encaissement**, directement opérationnelle depuis le téléphone portable du professionnel, **sans lecteur de carte associé**.

A CAPG, nous avons également à cœur de sécuriser les transactions et échanges de données, en conseillant et orientant davantage les clients vers des solutions de type **Echanges de Données Informatisées** (EDI).

Nous avons également œuvré à **la dématérialisation de nos contrats monétiques**, pour un gain de temps et une moindre consommation de papier.

## Objectif 5 - Accompagner nos clients dans une démarche RSE

---

### PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Démarche ESG ; déploiement du guide
- Accompagner nos clients dans leur transition énergétique

### RISQUES COUVERTS

- Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation
- Ne pas appréhender les différentes formes de concurrence
- Ne pas considérer les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire

---

#### ○ **Démarche ESG ; déploiement du guide ESG**

La Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est convaincue qu'une entreprise doit se soucier, au-delà de sa rentabilité, de son impact sur son environnement (social, économique et environnemental), elle en sera plus performante dans la durée. Ainsi, et en cohérence avec le projet sociétal du groupe, nos chargés d'affaires :

1. Intègrent une connaissance des clients Entreprises dans les dossiers d'étude crédit enrichie systématiquement d'une approche RSE de la stratégie du dirigeant et de l'entreprise
2. Complètent l'étude par l'intégration d'un guide ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) en annexe des dossiers en vue de :
  - Renforcer le dialogue stratégique avec les dirigeants (description de la stratégie à Court Termes et à Moyen Termes : vision du dirigeant, élément du projet d'entreprise, raison d'être...),
  - Décrire les risques ESG identifiés par le dirigeant, la stratégie liée et les moyens mis en œuvre pour les contenir,
  - Déterminer in fine la maturité de nos clients sur ces sujets,
  - Développer des propositions d'accompagnement des transitions de nos clients.

En 2023, afin d'embarquer nos collaborateurs dans cette démarche, la totalité d'entre eux ont été formés à l'appropriation de ce guide. Cela a donc permis à l'ensemble des commerciaux de notre marché d'être sensibilisés à l'importance de l'analyse des risques extra-financiers et de bien comprendre les enjeux du déploiement de ce guide qui se veut être :

- Un marqueur du Projet Groupe et de sa déclinaison, Trajectoire Entreprises 2025, pour devenir banquier de référence sur le marché des entreprises et du secteur public,
- Une volonté de dialogue permanent et constructif entre nos équipes et nos clients, afin d'appréhender leur trajectoire de transformation de façon pragmatique, incitative et non stigmatisante,
- Une évaluation de la qualité de la démarche RSE sur les PME, ETI et secteur public par une approche simplifiée, initiée et testée avec succès des Caisses Régionales Pilotes.

Il est prévu que ce guide soit déployé à 100% de nos entreprises clientes pour ancrer Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne comme un acteur majeur dans l'accompagnement des transitions de nos clients. Cette volonté s'est traduite, en 2023, par la création des Cafés de la Transition Énergétique, réunion d'échanges consacrée à l'efficacité énergétique. Nous souhaitons renouveler ces événements à plus grande échelle en 2024.

#### ○ **Accompagner nos clients dans leur transition énergétique**

En tant que banque mutualiste régionale, CAPG a pour objectif d'accélérer la transition énergétique du territoire, non seulement pour participer à la lutte contre le réchauffement

climatique, mais également pour que nos départements profitent de la rentabilité des énergies renouvelables (EnR) et préservent leur compétitivité future.

Dans ce cadre, CAPG se distingue depuis 2009 par une politique proactive en matière de développement des EnR. Son action se réalise principalement au travers de 2 leviers : l'incitation des acteurs locaux à développer eux-mêmes des projets EnR via un apport de compétences techniques et de solutions de financement d'une part et le déploiement d'une offre tiers-investisseur, via CAPG Energies Nouvelles (CAPGEN), filiale de la Caisse Régionale d'autre part. Cette offre CAPGEN permet à un client de participer à la transition énergétique du territoire et de valoriser leur foncier sans avoir à supporter les coûts et les contraintes d'un projet EnR. Pour cela, il leur suffit de louer leurs surfaces disponibles à CAPGEN afin que cette société développe, construise et exploite des centrales EnR.

Cette expertise et ce savoir-faire unique au sein du groupe Crédit Agricole a reçu une forte reconnaissance en 2023 au travers du rôle éminent joué par CAPGEN dans la définition de la feuille de route de la filière énergie nationale du groupe Crédit Agricole, nommée CA Transitions et Energies. Cette reconnaissance se traduit également par la conclusion d'une coopération avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine qui fait de CAPGEN la structure de développement de projets photovoltaïques en tiers investissement partagée des deux CR. Ceci permet à la CR d'Aquitaine de déployer l'offre CAPGEN sur son territoire. Les centrales photovoltaïques développées par CAPGEN sur les territoires de CAPG et d'Aquitaine sont dorénavant codétenues à part égales par les deux CR.

Mais la transition énergétique ne se limite pas à la production d'énergie verte. Face aux besoins des entreprises, CAPG a élargi son champ d'action dès 2022 pour pouvoir accompagner les clients de la Caisse Régionale dans leurs travaux de sobriété énergétique et de décarbonation de l'activité. Après avoir été une des 4 Caisses Régionales test du « Hub Transition Énergétique » national, CAPG a travaillé en 2023 sur la définition d'une offre de conseil et diagnostic en efficacité énergétique propre dédiée aux entreprises qui sera déployée via CAPGEN dès le début 2024. Pour mettre en œuvre cette offre, la Caisse Régionale a recruté de nouvelles compétences techniques. CAPG peut donc désormais s'appuyer sur une équipe de 12 experts, dont 6 ingénieurs spécialisés, couvrant les principaux domaines techniques de la transition énergétique et de la décarbonation. Ces compétences internes sont complétées par des partenariats techniques locaux.

En complément, CAPGEN soutient les structures locales œuvrant à la transition énergétique de notre territoire. Ainsi, en 2023, CAPGEN est devenu actionnaire-fondateur de la SEM EnR32 au côté, en particulier, du Département du Gers et du Territoire d'Énergie 32 (et aussi CDC et Aveyron). Naturellement, CAPGEN a continué à jouer un rôle actif dans le développement de nouveaux projets au travers des SEM EnR qu'il a contribué à créer avec les Territoire d'Énergie du 64 et du 65 et des structures d'investissement dans les EnR émanant des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

CAPGEN soutient également les développeurs EnR pouvant intervenir sur le territoire. Ce soutien s'est traduit par un investissement de 2,5M€ en fonds propres en 2023, en complément des 8,2 M€ d'investissement direct total supplémentaires dans les projets eux-mêmes. Ces projets sont décrits dans l'objectif 7 présenté ci-après.



**EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT I : « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE TOUT EN GARANTISSANT L'INTERET DE TOUS NOS CLIENTS »**

ENGAGEMENTS	ENJEUX	OBJECTIFS	Risques abrégés	Actions associées	Indicateurs
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE TOUT EN GARANTISSANT L'INTERET DE TOUS NOS CLIENTS	<b>1 - Agir avec éthique envers nos clients</b>				
	1	Protection des clients et Loyauté dans les affaires	Réglementation	Formations réglementaires et activités risquées	Taux de salariés formés aux formations réglementaires
			Réglementation	Lutte contre la fraude ( plan d'action Fraude)	Nb de blocages transactions
	2	Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant ( Cyber crim./ Transparence/ Taxonomie)	Réglementation	Taxonomie	
			Usages digitaux	Lutte contre la Cyber criminalité	
			Réglementation /Concurrence	Transparence de l'offre tarifification	
			Concurrence	Amplif <sup>o</sup> relation à distance et ancrage territorial	
			Concurrence	Evolution des enquêtes clients	Indice de Recommandation Clients
			Concurrence	Irritants clients : Simplifications clients	
	<b>2- Accompagner toutes les transitions : agricole , digitale, économique, sociétale</b>				
	3	Accompagner les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire	Mutation agricole	Accompagner les mutations et transformations en agriculture et agroalimentaire	Part des crédits Agri parmi les crédits EnR Nb dossiers vus JA / nb dossiers accompagnés
	4	Soutenir l'innovation dans nos territoires (start up) et accompagner la transition digitale	Usages digitaux et concurrence	Le Connecteur, Village by CA , Relation à distance, Up to pay, Offre Bancaire	Nombre de projets RSE parmi les projets accompagnés Clients utilisant les services en ligne Pourcentage de clients actifs sur nos canaux
	5	Accompagner nos clients dans une démarche RSE	Réglementation et concurrence	Entretiens ESG ; déploiement du guide Accompagner nos clients vers une agriculture durable	Nb de clients accompagnés par CAPGEN
			Transformation agricole		

✓ **Les indicateurs**

		2021	2022	2023
Objectif 1	Taux de salariés formés aux formations réglementaires	99,20%	99,60%	99,50%
Objectif 2	Indice Recommandation Clients	5	6	12
Objectif 2	Nb de blocages de transaction	57 475	174 536	152 718
Objectif 3	Part des crédits Agri parmi les crédits EnR	59%	30%	52%
Objectif 3	Part de marché installation jeunes agriculteurs	269 / 310	270 / 323	308 / 378
Objectif 4	Clients utilisant les services en ligne	271 678	285 290	295 313
	Pourcentage de clients actifs sur nos canaux	NR	NR	59,50%
Objectif 4	Nombre de projets RSE parmi les projets accompagnés	10 / 18	6 / 8	6 / 6
Objectif 5	Nb dossiers étudiés par CAPGEN	444	509	508



## ENGAGEMENT II - S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Enjeu 3 – Maitriser notre empreinte carbone globale

En tant qu'institution financière la majorité de nos émissions est liée à nos activités de financement et d'investissement. Toutefois dans une démarche d'exemplarité, nous accordons une grande importance à la réduction des émissions dues à l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement en tant qu'entreprise.

#### Objectif 6 - Maitriser l'empreinte environnementale directe

---

##### PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Réduire le CO<sup>2</sup> des transports, repenser nos déplacements
- Déploiement d'une flotte électrique
- Bilan carbone ; point d'étape
- Etat des lieux énergétiques
- Plan de sobriété énergétique
- Promouvoir une politique d'achats responsables
- Recyclage des cartes bancaires

##### RISQUE COUVERT

- Ne pas maîtriser notre empreinte environnementale et l'impact des dérèglements climatiques
- 

##### ○ Réduire le Co2 des transports

Favoriser l'utilisation des transports plus propres à moindre coût, c'est l'objet de l'**accord relatif à la mobilité douce** qui a été signé à CAPG entre la Direction de la Caisse Régionale et les partenaires sociaux, en juillet 2023.

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre visant à améliorer la mobilité des collaborateurs entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail et à encourager l'utilisation de transports plus propres pour le plus grand nombre, à moindre coût :

- Prise en charge par la Caisse Régionale, à hauteur de 50%, du coût des abonnements souscrits pour les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail accomplis au moyen de transports publics ou de services publics de location de vélos ;
- Possibilité de recharger gratuitement un véhicule électrique, deux fois par semaine maximum sur les bornes de recharge de l'entreprise.
- Mise à disposition de parkings à vélos sur les sites de Serres-Castet, Auch et Tarbes ;
- Site internet interne dédié au covoiturage, permettant la consultation des déplacements prévus, la réservation d'un véhicule de la Caisse Régionale et l'inscription d'un trajet avec un véhicule personnel ;
- Deux jours par mois supplémentaires de travail à distance accordés aux collaborateurs résidant à plus de 20 kilomètres ou à 30 minutes de leur lieu habituel de travail, au-delà de l'accord de travail à distance (2 jours par semaine pour les collaborateurs site et 1 jour par semaine pour les collaborateurs du réseau commercial)
- EcoVéloPG : dans le cadre d'un pilote, mise en place d'une offre de location de longue durée de vélos à assistance électrique, sur 3 ans, avec une prise en charge employeur à hauteur de 70% du loyer (dans la limite de 79€ par mois). Le pilote porte sur 40 vélos.

- Mise en place du forfait de mobilité durable pour encourager les collaborateurs utilisant le vélo ou le co-voiturage comme moyen de transports domicile travail.
- En vue de sensibiliser les collaborateurs à **la mobilité douce**, une journée d'animation a été organisée sur le site de Serres-Castet, en partenariat avec « Agilauto » (solutions de leasing pour professionnels). Les salariés et administrateurs ont pu découvrir de nombreuses alternatives de déplacements. Cette journée conviviale de sensibilisation aux enjeux de la mobilité douce et d'encouragement aux changements s'inscrivait dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité (du 16 au 22 septembre) dont l'objectif est d'inciter les citoyens et les collectivités, dans de nombreux pays européens, à opter pour des modes de déplacements plus durables. Eco-conduite, vélos électriques, voitures électriques et co-voiturage, transports en commun de l'agglomération de Pau, travail à distance... de nombreux stands étaient à la disposition des collaborateurs et administrateurs sur le site de Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne à Serres-Castet. Dans ces stands étaient proposées des activités et/ou des informations grâce aux partenaires de l'initiative : Agilauto, Pau Béarn Pyrénées Mobilités (Syndicat mixte des transports de l'agglomération de Pau), Idélis, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau, Voltaway (concepteur de vélos électriques client de CAPG), Atelier Vélo Participatif et Solidaire (pour apprendre à réparer et faire durer son vélo), MobiAkademy, Azfalte (partenaire de CAPG pour l'équipement des collaborateurs en vélos électriques), les Triporteurs du Gave... Cette 1ère édition s'est tenue sur un seul site mais notre ambition est de la décliner à terme sur l'ensemble de notre territoire car cette initiative a été très appréciée par toutes les parties prenantes et elle peut être un déclencheur pour ceux qui sont convaincus mais qui hésitent encore à franchir le pas.

- **Déploiement d'une flotte électrique**

Cette année, nous avons poursuivi nos efforts en vue de verdir la flotte de véhicules de CAPG. Nous avons ainsi acquis 25 véhicules propres (selon la loi LOM sur les mobilités ce sont des véhicules à moins de 50g CO<sup>2</sup> par km) :

- 2 électriques ;
- 23 hybrides (22 pour des véhicules de service ou de libre-service, 1 véhicule de fonction).

Nous avons également entamé l'équipement des assureurs pro avec ces types de véhicules (7 véhicules livrés).

En début d'année 2024, 9 Peugeot 308 hybrides supplémentaires doivent être livrées. Une commande complémentaire de 27 véhicules sera également effectuée ; pour prolonger ce verdissement.

Fin 2024, le parc est composé de véhicules « propres » (< 50g co<sup>2</sup>/km) à hauteur de 40 % ; sachant que la loi LOM préconise 20 % à cette date.

Concernant les bornes de rechargement ; à fin 2023, ce sont 116 points de charge qui sont implantés sur nos 3 sites et 11 agences (Condorcet, Biarritz, Beaurivage, Pau hameau et Morlaàs), ce qui fait de Pyrénées Gascogne la 5ème CR en nombre d'équipement IRVE.

- **Bilan carbone ; point d'étape**

Le dernier bilan carbone a été réalisé en 2021 (base de données 2019 et 2020 comparées). La méthode de calcul (méthodologie ADEME) s'appuie sur la collecte de données Scope 1, 2 et 3.

L'émission globale de la caisse régionale s'élevait ainsi à 18 384 tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> (t<sub>éq</sub>CO<sup>2</sup>) en 2020 et 20 414 T<sub>éq</sub> Co<sup>2</sup> en 2019 (contre 16 175 t<sub>éq</sub>CO<sup>2</sup> en 2016). Un plan d'action bilan carbone, validé en codir en 2022 prévoyait une réduction de nos GES de 20% d'ici fin 2024.

Un point d'avancement, sur la base des consommations au 31/12/2022 a été présenté au CODIR en Octobre 2023. Les estimations réalisées à ce niveau s'élèvent à 17 703 Teq Co<sup>2</sup> soit une réduction de

13.28 % par rapport à 2019. A cette occasion, le plan d'action a été considéré poste par poste afin d'envisager des ajustements.

#### ○ **Etat des lieux énergétiques**

L'acquisition d'une plateforme de suivi de consommations énergétiques (*VinciFacilities*) depuis le début de l'année 2023, nous permet de suivre nos consommations (électriques/gaz et bois) quotidiennement sur l'intégralité de notre parc d'immobilier d'exploitation. Nous pouvons ainsi connaître les étiquettes énergétiques et carbone de chacun de nos bâtiments.

Après analyse de nos consommations, nous savons que l'étiquette énergétique moyenne attribuée à l'ensemble du parc est de C ce qui correspond à une moyenne nationale pour ce type de bâtiment. Même si la consommation de gaz est limitée à la présence de la chaudière gaz sur le site de Serres-Castet, nous avons engagé une étude visant à trouver une énergie alternative afin de décarboner au maximum pour répondre à la demande gouvernementale étroitement liée à notre projet sociétal.

#### ○ **Plan de sobriété énergétique**

Depuis octobre 2022, CAPG a renforcé le management de son énergie avec la mise en place de son Plan de Sobriété Énergétique.

Les actions mises en place (consignes de températures, maîtrise de nos éclairages et enseignes, coupure de l'eau chaude sanitaire) ont permis d'enregistrer une baisse de notre impact environnemental en totalisant une économie de 115 tonnes de CO<sup>2</sup> correspondant à l'économie de 1 496 MWh.

Le pôle immobilier d'exploitation a pu ainsi enregistrer du 01.10.2022 au 01.09.2023 une baisse de 22% de notre consommation énergétique sur l'ensemble de notre parc : sites et agences.

Un plan d'accompagnement est mené en parallèle afin d'acculturer et de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur la nécessité de nous inscrire dans cette démarche citoyenne répondant à l'urgence climatique. Des ateliers sur les sites ainsi qu'une réunion collective à distance ont été menés afin de recueillir les bonnes pratiques que nous pouvions mettre en place au quotidien. Un guide éco-gestes à disposition de tous est né de ces échanges.

Afin de poursuivre nos efforts et de répondre aux réglementations en vigueur comme le Décret tertiaire (visant à réduire nos consommations de -40% en 2030, de -50% en 2040 et de -60% en 2050) ou comme le décret sur l'accélération des ENR, nous mettons en place des projets d'envergure comme l'installation de centrales photovoltaïques sur nos sites administratifs pour de l'autoconsommation. D'autres projets vont également voir le jour sur certaines de nos agences.

Accélérateur de notre management de l'énergie, la mise en place d'une hyper vision permettant de piloter à distance nos installations techniques (immobilier et sécurité) verra le jour dans les prochains mois. Une modernisation de la gestion de notre parc immobilier nous permettra d'identifier les pannes et d'intervenir le plus rapidement possible afin d'améliorer le confort de nos collaborateurs.

Au-delà des économies énergétiques réalisées grâce à cet outil de gestion, nous contribuerons également à la baisse de notre bilan carbone avec une meilleure gestion de notre matériel et une réduction de nos déplacements sur sites pour effectuer les réglages ou réparations.

Enfin, en lien avec l'application de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), nous avons équipé nos sites administratifs de bornes de recharges électriques :

- 58 points de charge sur le site de Serres-Castet
- 14 points de charge sur le site d'Auch
- 10 points de charge sur le site de Tarbes, 24 points de charges à partir du 15 janvier 2024.
- 4 points de charge sur le site d'Haristeguy

Afin de suivre nos consommations et de répondre à la réglementation du Décret Tertiaire, nous avons mis en place une supervision de nos consommations électriques sur ces bornes de recharges.

#### o **Promouvoir une politique d'achats responsables**

Sur la base de son bilan carbone de 2020, la Caisse Régionale a mis en place un plan d'actions visant à réduire ses émissions GES de 20% d'ici 2024.

La part des achats représentant plus d'un tiers de ces émissions, la réduction de l'empreinte carbone ne peut se faire sans le renforcement de sa politique achat responsable et l'implication des différents acteurs, collaborateurs et fournisseurs.

C'est dans ce cadre que nous avons en 2023 enrichi notre politique achat responsable en ajoutant un nouvel axe « agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone » et décliné ces principes dont :

- Adapter notre process achat en intégrant des critères carbone/climat lors des appels d'offres,
- Renforcer les connaissances du pôle achat par des formations permettant de comprendre les enjeux climatiques et les méthodes de calcul d'un bilan carbone, de maîtriser le cadre réglementaire et normatif et de positionner le rôle des achats,
- Identifier les fournisseurs que nous souhaitons impliquer pour réduire nos émissions.

Au-delà de ce nouvel enjeu, la Caisse Régionale veille à décliner au quotidien sa démarche responsable, par son professionnalisme et par une recherche de prestataires/fournisseurs locaux ou de prestataires associant des entreprises adaptées lors de ses appels d'offres conduits en 2023 : maintenance, développeurs web, agence de voyage, bois, recyclage de matériel IT à titre d'exemple.

Pour recycler ses équipement IT, nous avons recherché des solutions permettant aux collaborateurs d'acquérir tablettes et PC et ainsi donner une seconde vie au plus près de nos territoires.

Depuis 2021, nous mesurons nos actions au travers d'indicateurs Groupe, dont les résultats attestent d'une démarche volontaire.

A titre d'exemple, en 2023 :

- Le % des achats territoire s'élève à 48 % (contre 43 % en 2022)
- Le délai de paiement moyen est de 25.06 jours (contre 27.9 en 2022).

Dans la perspective de poursuivre notre volonté de réduire les émissions carbonées, nous nous sommes fixés pour 2024 les objectifs suivants :

- Démultiplier la démarche auprès des donneurs d'ordres des familles d'achats de produits et de services les plus exposées
- Rencontrer 20 principaux fournisseurs locaux afin d'évaluer leur niveau de maturité, de partager nos ambitions et d'identifier leurs besoins d'accompagnement lors d'un premier temps d'échange en vue de bâtir des plans d'actions et de formaliser des engagements,
- 50% des appels d'offres conduits par le service achat devra intégrer les critères climat pour éclairer nos choix et le bilan carbone des fournisseurs.

#### o **Recyclage des cartes bancaires**

Comme chaque année, CAPG recycle les cartes bancaires restituées par ses clients. Ce sont ainsi plus de 43 000 cartes qui ont été détruites en 2023 pour un poids de 227 kg ( soit 36 % des cartes éligibles au recyclage).

### **Objectif 7 - Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète**

#### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- o Règlements Européens en matière d'investissements et d'information des épargnants
- o Développer nos offres d'épargne vertueuse
- o Financement de l'énergie verte et transition énergétique
- o J'éco rénove mon logement (Déploiement)
- o Projets Net Zéro
- o Risques environnementaux
- o Risques climatiques de nos activités

---

## RISQUE COUVERT

- Ne pas maîtriser notre empreinte environnementale et l'impact des dérèglements climatiques
- 

- Règlements Européens en matière d'investissements et d'information des épargnants

- ❖ La réglementation SFDR ("Sustainable Finance Disclosure Regulation")

Elle établit pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur l'intégration des risques de durabilité et la fourniture d'information en matière de durabilité.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

- L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- ✓ Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

- ✓ Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

- La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole ont généralisé l'approche ESG dans leurs activités

- ✓ Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

- ✓ Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

- Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées

au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

#### ❖ MIFID II <sup>3</sup>/ IDD<sup>4</sup>

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance). Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID et IDD régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure ("Sustainable Finance Disclosure Regulation") » précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

#### ○ **Développer nos offres d'épargne vertueuse**

Agir en acteur financier responsable est un engagement fondamental pour notre caisse régionale. Le Crédit Agricole s'engage à permettre à ses clients sociétaires de devenir acteurs des grandes transitions, climatiques, agricoles, sociétales à l'échelle nationale (Livret Engagé Sociétaire) mais aussi à l'échelle locale (avec le livret sociétaire de la CR).

Les actions marquantes de l'année sont les suivantes :

---

<sup>3</sup> MIFID II : Markets in Financial Instruments Directive

<sup>4</sup> IDD : Insurance Distribution Directive

- Le « **Livret Engagé Sociétaire** » a 1 an. C'est une offre vertueuse qui permet de soutenir diverses actions en faveur des transitions, du climat et d'agir pour la cohésion sociale.
- « **Livret Sociétaire** » : La collecte de cette Epargne de proximité atteint 1 Milliard d'Euro, au service du financement des projets des entreprises de notre territoire. Les associations en bénéficient également grâce à la distribution des TooKets générés par ce Livret.
- Publication sur notre site Internet CAPG, **d'une page dédiée sur l'EPARGNE RESPONSABLE**, en mettant en avant l'utilité des fonds collectés sur le Livret Sociétaire et le Livret Engagé Sociétaire.
- Mise en avant du Livret « **LDDs** » : Les clients peuvent choisir de faire un don de leur livret vers des associations sélectionnées par CAPG, pour soutenir la croissance locale et accompagner durablement l'ensemble des acteurs économiques.
- Distribution sous la forme de « **Dons aux Associations** », grâce à laquelle nous avons pu remettre 19 000 € (via notre filiale PREDICA) à l'Association « Water Family du flocon à la vague », reconnue d'intérêt général, et qui agit pour la préservation de l'eau, de notre santé et de l'ensemble du vivant.
- **Investissement responsable par la mise en marché de 9 fonds** sur la thématique « Agir pour le climat et l'environnement », 2 fonds sur la thématique « Contribuer aux évolutions sociétales », 1 fonds sur la thématique réussir les transitions agricoles et agroalimentaires, 2 fonds sur la thématique « Soutenir les entreprises françaises ».

Des actions spécifiques visent le marché des professionnels ou agriculteurs :

- Remise de la collecte **au cœur des préoccupations** quotidiennes des conseillers. Pour ce faire, re-acculturation des commerciaux au travers de 8 classes virtuelles co-animées Direction des réseaux de proximité et Marketing sur le sujet. Ces classes virtuelles ont été couplées à des séances d'appels téléphoniques encadrés pour traiter des nouveaux ciblage et relancer l'Epargne verte.
- Présentation de la **nouvelle gamme engagée et responsable AMUNDI**, dédiée aux marchés des professionnels, agriculteurs et associations (comme Solidarité Amundi, HymnosISR, ARI Impact Green Bond, Amundi Valeurs Durables,...)
- Simplification et harmonisation de la gamme de DAT CR. En proposant **2 DAT**
  - o DAT TOURISME avec une maturité spécifique et des conditions préférentielles
  - o DAT PAC dédié aux versements des primes PAC et des conditions préférentielles

Enfin, pour la Banque Privée et les patrimoniaux, une offre RSE a été développée pour proposer aux clients d'avoir un rôle d'acteur :

- o Agir sur le climat & l'environnement :
  - **Sélection euro climat**
  - **Section France environnement**
  - **Impact transition**
  - **Fonds SIPAREX MIDCAP 4** (exclusivité BP) Investissement dans des entreprises de secteurs diversifiés : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE • INDUSTRIE DE SPÉCIALITÉ • MOBILITÉ AGROALIMENTAIRE • SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- o Contribuer aux évolutions sociétales : **Impact sociétal**
- o Impact sociétal by CA est un support d'investissement qui permet aux clients de corréliser leurs investissements aux projets sociaux et sociétaux financés par les Caisses Régionales.

Enfin, de façon globale ; accompagner nos clients dans leurs choix d'investissement tout en prenant en compte leurs préférences en termes d'épargne durable est une opportunité pour notre réseau.

C'est pourquoi depuis avril 2023, **le recueil des préférences** Epargne Durable de nos clients lors des entretiens de conseil est réalisé par l'ensemble de nos conseillers.



Pour ce qui concerne les fonds Amundi présents dans les encours de PG, la majorité d'entre eux est classifiée article 8 et article 9 ce qui signifie qu'ils respectent les critères extra financiers RSE. Le montant global au 31/12/2023 est de 1 019 747 628 € (vs 909 240 234 en 2022) selon les sources Amundi/Predica. Certains fonds externes faisant partie de notre stratégie et donc de nos encours ne sont pas compris dans ce total (exemple Comgest Renaissance Europe, Centifolia, Sycomore, Oddo Avenir Europe, Fidelity America etc) mais ils sont eux aussi classifiés art 8 et 9.

#### ○ **Financement de l'énergie verte & Transition énergétique**

Comme indiqué dans l'objectif 5, CAPG met en œuvre une politique proactive en matière de développement des EnR au travers de 2 leviers : l'incitation des acteurs locaux à développer eux-mêmes des projets EnR, via des conseils techniques et des solutions de financement adaptées, et le déploiement d'une offre tiers-investisseur, via CAPG Energies Nouvelles (CAPGEN), filiale de la Caisse Régionale.

Ainsi, en 2023, CAPG a financé en dette bancaire 367 projets (+29% par rapport à 2022) pour un montant de 94,8 M€. Ceci porte l'encours de crédit aux EnR à 310 M€ au 31/12/2023.

Côté tiers-investissement, CAPGEN a signé 71 nouveaux projets en 2023 pour une puissance de 21 MWc à construire sur les surfaces louées par nos clients, pour une production de 23 GWh. Sur les projets signés antérieurement, 33 centrales ont été construites en 2023. L'investissement du Groupe CAPG dans ces nouvelles centrales développées par CAPGEN représente un montant total de 15.5 M€.

Ces centrales viendront renforcer le parc EnR que CAPGEN exploite, seul ou en collaboration avec ses partenaires. Au 31/12/2023, ce parc comprend 1539 centrales pour une puissance installée de 674 MW permettant de produire annuellement plus de 912 GWh d'électricité, soit de quoi alimenter annuellement une ville de près de 420 000 personnes et représentant une économie d'émission de carbone de 217 000 tonnes.

Au total, 508 projets ont fait l'objet d'une étude par CAPG dans leur projet EnR via des avis et conseils techniques et notre Caisse Régionale détient plus de 359 M€ d'investissement dans le soutien des énergies renouvelables.

#### ○ **J'éco rénove mon logement**

J'ECORENOVE MON LOGEMENT est l'un des projets majeurs du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Il incarne l'une des preuves de l'engagement N°2 « Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique ». La mobilisation des équipes de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales Crédit Agricole et un investissement conséquent ont permis la création de l'un des meilleurs services web d'initiation à la création de projet de rénovation énergétique pour le particulier.

Le corpus documentaire, l'annuaire des professionnels RGE et les 3 simulateurs sont proposés en accès libre et sans contreparties de données nominatives.



Base d'Informations  
pédagogiques



Simulateur Travaux  
Simulateur Subvention  
Simulateur financement



Annuaire des  
artisans RGE

En 2023, le site J'ECORENOVE MON LOGEMENT compte près de 600 000 visiteurs, dont un tiers ont utilisés l'un des simulateurs.

Mais la machine n'est rien sans l'homme. Ainsi, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne en partenariat avec l'IFCAM a créé un dispositif de formation à la rénovation énergétique. En 2023, les conseillers Particuliers ont été formés à l'utilisation du site J'ECORENOVE MON LOGEMENT, et acculturés aux fondamentaux de la rénovation énergétique (enjeux, acteurs, parcours).

Nous avons également intégré un module à part entière dans la formation Crédit annuelle obligatoire (dite DCI) et dans la formation initiale des nouveaux conseillers particuliers.



De la maîtrise du site internet à l'acculturation progressive au sujet de la rénovation énergétique, nos conseillers jouent, et joueront pleinement le rôle d'éclaireur pour encourager et accompagner nos clients dans la concrétisation de leur projet.

En 2024, nous envisageons d'enrichir le site J'ECORENOVE MON LOGEMENT, notamment avec la mise en relation avec des partenaires spécialistes du diagnostic immobilier et des demandes administratives d'aides financières à l'Etat.

### o Projets Net Zéro

#### ❖ Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein la partie 4 "La gestion des risques ESG" de ce chapitre.

**Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015.** Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. **Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.**

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs)

dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

**A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023.** Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de Crédit Agricole Transitions & Energies (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « Ambitions 2025 ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Energies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- La production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- Le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

**Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires**

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement).

D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France.

- ❖ Se désengager des énergies fossiles

**Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles.** Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances<sup>5</sup> (2025 par rapport à 2019) ;

---

<sup>5</sup> Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations *Corporate* notées détenues en direct.

- **pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO<sub>2</sub>e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition<sup>6</sup> de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique<sup>7</sup> ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zero 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **Électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition ; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030<sup>8</sup>, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

❖ *Net Zero Banking Alliance* : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, **le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro**. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

<sup>6</sup> L'exposition retenue est l'*Exposure At Default* (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

<sup>7</sup> L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

<sup>8</sup> Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

Notre Caisse régionale Pyrénées-Gascogne est en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre sur ses financements. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



**1. Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.**

*De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.*

2. En 2023, nous avons calculé le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs matériels cités. Nous avons utilisé la plupart du temps la méthodologie PCAF<sup>9</sup>, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up), et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le groupe Crédit Agricole, nommée SAFE (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci (top-down).

3. Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos trajectoires sur les travaux de l'AIE<sup>10</sup> (scénario NZE 2050<sup>11</sup>) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.

4. Concernant la définition des cibles intermédiaires, la Caisse régionale a préparé ses plans d'actions en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier

<sup>9</sup> *Partnership for Carbon Accounting Financials* est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.

<sup>10</sup> *International Energy Agency* ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

<sup>11</sup> Le *Net Zero Emission* est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

commercial, production d'électricité, automobile et agriculture (cf. infra, « Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions sur dix secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ») »

5. Les publications extra-financières régulières seront l'occasion de revenir sur les améliorations continues de données que seront faites afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir un plan d'action de décarbonation adapté.

**Note sur PCAF – SAFE :** Ces deux méthodes sont complémentaires car elles permettent d'avoir à la fois une vision fine sur l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit, secteur par secteur (PCAF) et à la fois d'avoir une estimation agrégée et sans double comptage entre secteur de notre empreinte carbone financée (SAFE).

En effet, en l'état, nous n'avons pas terminé l'exercice d'évaluation via PCAF de l'ensemble de nos financements sur tous les secteurs (par souci de priorisation sur les secteurs les plus émissifs par rapport à nos lignes de financement et également car certains secteurs n'ont pas encore de méthodologie de calcul des émissions de CO2 reconnue par les standards ou n'ont pas suffisamment de données permettant de le faire). De plus, une fois cet exercice terminé, nous devons également retraiter les calculs afin de pouvoir additionner les secteurs entre eux pour éviter de compter deux fois certaines émissions CO2 (les mêmes émissions de CO2 pouvant être imputées à deux clients à la fois selon la manière de calculer sur PCAF).

Garder les deux nous permet pour le moment d'avoir l'estimation de l'ensemble de l'empreinte carbone de notre portefeuille de financement et d'investissement par SAFE (147 MTCO2 en 2021 pour le Groupe) et de pouvoir se fixer, via l'évaluation PCAF, des cibles de réduction sectorielle basée sur une évaluation plus fine de nos émissions financées secteur par secteur.

L'estimation des financements PG par la méthode SAFE est détaillée à la rubrique « démarche d'analyse du risque physique ».

## Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions de Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

La Caisse régionale CAPG porte et contribue aux ambitions annoncées le 14/12/2023 selon les caractéristiques de son territoire et ses marchés de clientèle au travers de plans d'actions personnalisés.

### Electricité

▪ **Indicateur :** montant en intensité (gCO<sub>2</sub>e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.

▪ **Périmètre :** scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
224 gCO <sub>2</sub> e/kWh	- 58 %	95 gCO <sub>2</sub> e/kWh

### Plans d'action

- Accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;
- Accroître de 80 % de l'exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
- Elargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;

- Se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

### Automobile

- Indicateur** : montant en intensité (gCO<sub>2</sub>/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- Périmètre** : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO <sub>2</sub> /km	- 50 %	95 gCO <sub>2</sub> /km

#### Plans d'action

- Financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- Promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- Accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

### Immobilier commercial

- Indicateur** : montant en intensité (kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- Périmètre** : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole		
Base de référence 2020 <sup>(2)</sup>	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
36 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> /an	- 40 %	22 kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> /an

#### Plans d'action

- jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts<sup>12</sup> (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts<sup>13</sup> cumulés sur la période 2023-2030 ;
- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

<sup>12</sup> Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

<sup>13</sup> Vert : DPE > D.

## Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>/an<sup>14</sup> en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

### Plans d'action

- Systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- Développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement »
- Adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- Capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

## Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- En se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- En accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- En adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- À l'échelle de la France et de l'exploitation.

### Plans d'action

- au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- au niveau de chaque Caisse régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

## o Risques environnementaux

Comme l'ensemble des acteurs financiers, la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne est confrontée à des défis financiers et sociétaux majeurs en raison de risques environnementaux croissants, tels que les impacts résultants du dérèglement climatique et des réglementations de plus en plus strictes. Les exigences croissantes des clients et autres parties prenantes concernant les pratiques durables pourraient également influencer la réputation de la Caisse Régionale.

Ces attentes sociétales et réglementaires croissantes pour une économie plus verte, font de la gestion proactive des risques climatiques un enjeu majeur pour la CR Pyrénées Gascogne.

<sup>14</sup> Objectif défini par le scénario CRREM 2020.



Dans ce contexte et pour répondre aux attentes de la BCE en la matière, la Caisse Régionale a mis en œuvre dès 2022 un plan d'action transversal, impliquant toutes les directions opérationnelles.

Un groupe projet multidisciplinaire piloté par la direction de la prévention des risques a été formé pour coordonner les travaux. L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en place un dispositif de gestion des risques environnementaux complet et d'élaborer des plans d'action concrets au sein des directions opérationnelles pour assurer une intégration de ces nouvelles exigences réglementaires selon le plan de marche du Groupe et pour atténuer les impacts potentiels des risques environnementaux.

Composé d'un représentant de chaque direction opérationnelle, son rôle est de veiller à ce que chaque initiative en matière de gestion des risques climatiques soit harmonisée avec la stratégie globale de l'institution et les objectifs opérationnels du plan de marche Groupe.

Courant 2023, l'état d'avancement du plan d'action est jugé globalement convenable par la direction risque Groupe (DRG/CASA). Une organisation en mode projet est en place, des premières analyses cartographiques des expositions au risque physique et de transition sont effectuées et une communication régulière vers la gouvernance des avancées et conclusions des travaux est mise en œuvre.

Fin 2023, l'insertion dans les politiques risques et procédures est amorcée. En 2024, nous poursuivrons l'intégration progressive dans les procédures et modes d'emploi opérationnels.

La formation de la gouvernance et des collaborateurs débutée en 2023, sera poursuivie en 2024 pour assurer une appropriation des contraintes et des risques environnementaux par les intervenants de toutes les fonctions de la Caisse Régionale.

En conclusion, la gestion des risques climatiques demeure une priorité majeure, démontrant notre engagement opérationnel envers la durabilité et la résilience face aux défis climatiques actuels et futurs. La gestion des risques climatiques au sein de PG est déployée par une équipe dédiée de managers opérationnels sous le pilotage et surveillance du RFGR.

#### o **Risques climatiques de nos activités**

##### ❖ Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A. En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019[1]. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

##### ❖ Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se

[1] Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

[2] Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

❖ Démarche d'analyse du risque physique

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

**L'outil s'appelle SAFE** (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology).

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

➤ **SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :**

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une **approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.**

**Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales**, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

➤ **Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie :**

SAFE permet de réaliser une **cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition**.

## Tableau de restitution

Macro-secteurs	Encours €	Emissions/ secteur KtCO <sup>2</sup>	Facteur Emission (kt/MEUR)	Emissions Financées (KtCO <sup>2</sup> )
Agriculture	1 414 944 833	75 166	0,33	460
Construction	2 091 144 015	74 316	0,04	87
Energie	230 635 547	46 310	0,14	33
Industrie	157 992 542	72 825	0,24	37
Transport	183 375 487	157 363	0,54	99
Services	524 612 102		0,00	0
Déchets	69 917 988	19 319	0,89	62
Administration	915 200 538	1 619	0,01	6
Autres	230 548 064		0,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 818 371 116</b>			<b>784</b>

Les émissions de nos financements s'élèvent en 2023 à 784 KtCo<sup>2</sup> pour 5 818 millions d'€ contre 859 KtCo<sup>2</sup> pour 6 561 millions d'€ en 2022.

## EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT II : « S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

ENGAGEMENTS	ENJEUX	OBJECTIFS	Risques abrégés	Actions associées	Indicateurs
S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	<b>3- Maitriser notre empreinte carbone globale</b>				
	6	Maitriser l'empreinte environnementale directe	Empreinte C et dérèglement clim.	Réduire le CO <sup>2</sup> des transports	Emission de CO <sup>2</sup> de la flotte interne
			Empreinte C et dérèglement clim.	Déploiement d'une flotte électrique	
			Empreinte C et dérèglement clim.	Bil. Carb., plan d'action Point d'étape	
			Empreinte C et dérèglement clim.	Etat des lieux et plan de sobriété énergétique	
			Empreinte C et dérèglement clim.	Promouvoir une politique d'achats responsables	Délai moyen de règlement Achats du territoire
	7	Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète	Empreinte C et dérèglement clim.	Développer nos offres d'Epargne vertueuse	Epargne ISR
			Empreinte C et dérèglement clim.	Transition énergétique	Production annuelle du parc EnR
			Réglementation	Partenariat CRAQ + Offre Spécifique PG Efficacité NRJ	
			Réglementation	J'éco rénove mon logement ( Déploiement )	
			Risques climatiques de nos activités		
			Projets NZ + Risques environnementaux +		
			Réglementation fi durable		

### ✓ Indicateurs

		2021	2022	2023
Objectif 6	Emissions de CO <sup>2</sup> de la flotte interne ( Kg de CO <sup>2</sup> )	147 668	151 964	133 045
Objectif 6	Délai moyen de règlement ( en jours )	27,53	27,9	25,06
Objectif 6	Achats du territoire	51%	43%	48%
Objectif 7	Epargne ISR	427,24 Millions €	909,24 Millions €	1 007,6 Millions €
Objectif 7	Production annuelle du parc EnR (en GgW h)	750	833	912



## Enjeu 4 - Œuvrer pour le « bien vivre en région » de nos salariés, nos clients et prospects

### Objectif 8 – Accompagner nos clients dans l’adversité

---

#### PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Aléas de la vie, accompagner la clientèle fragile
- Inclusion bancaire, surendettement
- Accompagnement des jeunes
- Aides aux personnes âgées
- Offre Eko pro

#### RISQUES COUVERTS

- Multiplication des aléas dans les parcours de vie et les risques d’exclusion bancaire
  - Evolutions démographiques en France
- 

- **Aléas de la vie, accompagner la clientèle fragile**

CAPG a à cœur d’ancrer notre volonté d’accompagner **tous ses clients** quel que soit leur situation ou âge.

Ainsi en 2023, CAPG a :

- lancé un service dédié à la clientèle majeurs protégés afin de simplifier le contact et l’accompagnement des tuteurs institutionnels ou particulier.
- poursuivi sa démarche de détection précoce de la fragilité financière afin d’assurer un accompagnement personnalisé et d’aider le client à dépasser ses difficultés.
- créé une offre de financement liée à l’aléa de la vie « séparation » pour simplifier les solutions liées aux désolidarisations de crédit et afficher une offre concurrentielle, simple et lisible vision client et conseiller.

- **Inclusion bancaire, surendettement**

Dans le cadre de la lutte contre l’exclusion bancaire, le Point Passerelle est habilité à l’étude et à l’octroi du Microcrédit Personnel Accompagné, destiné à faciliter l’accès au crédit pour les personnes habituellement exclues du système bancaire traditionnel, afin de financer des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle. En 2023, 126 foyers ont bénéficié d’un accord de Microcrédit et 151 personnes ont eu un accompagnement accident de la vie.

Dans le cadre de sa mission de prévention, le Point Passerelle contribue à la lutte contre le surendettement : le « Conseiller Passerelle » anime des ateliers budgétaires collectifs au sein de structures associatives ou d’organismes de solidarité, dans le but de transmettre les bases de la gestion budgétaire à un groupe de personnes. 35 ateliers collectifs ont été réalisés en 2023. Le « Conseiller Passerelle » effectue également une approche individuelle à la gestion du budget aux bénéficiaires de l’accompagnement Point Passerelle suite à un aléa de vie.

- **Accompagnement des jeunes**

Pour accompagner cette clientèle, la Caisse régionale a développé des offres spécifiques jeunes après une écoute de ces derniers. Ces offres s’articulent autour de la simplification, de la transparence et

l'utilité. Elles démontrent leur valeur via un ensemble de services et d'avantages exclusifs bancaires et extra bancaires. Ces offres se veulent différenciantes pour répondre aux réels besoins de nos jeunes clients moyennant un tarif cohérent avec leur situation.

- **Aides aux personnes âgées**

Depuis plus de 5 ans, CAPG propose un accompagnement spécifique de ses clients séniors, des + 75 ans en particulier. L'entretien Bilan BVAD, c'est un moment privilégié entre le client sénior et le conseiller bancaire où l'on prend le temps de balayer tous les sujets du quotidien de notre client pour identifier ses priorités en matière de besoins et de projets. Des solutions bancaires ou extra-bancaires peuvent être proposées à l'issue de l'entretien si besoin.

En 2023, les conseillers du réseau de proximité de CAPG ont contacté 1 514 clients pour leur proposer un entretien Bilan BVAD et 244 clients ont été rencontrés.

- **Offre Eko pro**

Accompagner tous nos clients dans la création d'entreprise, quelle que soit la taille de leur projet, est également une volonté de CAPG. La nouvelle offre EKO PRO, commercialisée à CAPG depuis fin juin 2023, est très accessible et réunit les services essentiels liés au fonctionnement d'un compte professionnel.

C'est aussi la possibilité pour nos clients salariés, ayant une activité secondaire de micro-entrepreneur, de dissocier activité salariée et professionnelle, sans « casser sa tirelire » !

## **Objectif 9 - Soutenir le tissu associatif**

---

### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Aides de la Fondation PG
- Programme Tookets

### **RISQUE COUVERT**

- Aléas dans les parcours de vie
- 

- **Aides de la Fondation CAPG**

La Fondation CAPG a vocation par son action à impulser et à soutenir les projets qui feront l'attractivité des territoires du Gers, de la Bigorre, du Béarn et du Pays Basque pour les générations futures.

Elle accompagne via des aides financières des associations dans 4 domaines d'intervention conformément à la politique de mécénat : l'accompagnement des jeunes (15% du budget 2023), la culture et le patrimoine -domaine sportif inclus- (40% % du budget), l'inclusion – santé incluse- (33% du budget), le développement du territoire –innovation incluse- (12% du budget).

En 2023, 722 projets ont été accompagnés par la Fondation pour un montant d'aides de 1 359 614 €

En complément une enveloppe de mécénat direct est en place au service communication institutionnelle pour un montant de 43 000 €.

Tout au long de l'année de nombreux projets associatifs ont été repérés par les Caisses Locales, les agences ou des unités qui gèrent les divers marchés de CAPG et présentés dans les comités

aides ainsi qu'au Conseil d'administration de la Fondation (pour les projets supérieurs à 15 000 €).

On citera quelques projets emblématiques de l'année 2023 :

- La création d'une épicerie sociale (banque alimentaire du Gers)
- L'acquisition d'un matériel médical permettant de réduire la perte des cheveux dans le cadre d'une chimiothérapie (Fonds de dotation santé Navarre)
- La restauration de l'abbaye de St Savin patrimoine classé aux Monuments Historiques
  - L'aide aux festivals de musique du territoire (Ravel, Les nuits musicales en Armagnac, Offrande musicale, les Pierres Lyriques) et à l'orchestre de jeunes El Camino.

Parmi les associations aidées le mécénat environnemental prend progressivement sa place à travers l'aide aux associations qui œuvrent pour la protection de l'eau et des océans, luttent contre la pollution, agissent en faveur de la biodiversité ou du climat (association de lutte et d'études contre les fléaux atmosphériques ADELFA, Gascogne Nature Environnement, Les jardins pédagogiques, Du flocon à la vague etc.)

La Fondation relaie auprès des caisses locales et des collaborateurs les appels à projets lancés par les 2 fondations reconnues d'utilité publique du groupe Crédit Agricole : la Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement et la Fondation Crédit Agricole Pays de France ; les deux derniers appels à projet 2023 ont porté sur le patrimoine naturel et la santé des jeunes. Sur ce dernier 8 associations du territoire ont candidaté à ce stade du processus de sélection.

### **Dans l'enveloppe des aides 2023, 223 K€ sont distribués via un dispositif de mécénat participatif : TOOKETS**

En 2023 les sociétaires ont distribué leurs Tookets à 185 associations du territoire de CAPG qui avaient été retenues par les Caisses Locales.

En effet, pour le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne il est essentiel d'associer les clients sociétaires à l'action de la Fondation. C'est toute l'utilité des Tookets : un moyen simple qui donne à chaque sociétaire « le pouvoir d'aider » les associations du territoire, car les Tookets sont des droits de vote assortis d'une promesse de don de CAPG. Les associations éligibles au dispositif sont choisies par les administrateurs des caisses locales.

Les produits solidaires de nos clients sociétaires génèrent des Tookets, qui sont transformés en euros par la Caisse Régionale pour soutenir les associations de notre territoire. En fin d'année les Tookets récoltés par les associations sont convertis en euros. La parité de conversion en € est de 100 Tookets pour 1€. 4 produits génèrent des Tookets : Carte bancaire Sociétaire ; Livret Sociétaire ; Livret d'Epargne ; Sociétaire ; Compte Epargne Tookam.

La génération des Tookets est indexée sur l'utilisation de la CB et l'encours moyen mensuel des livrets.

Le budget de la Fondation CAPG pour une année N est alimenté par les Tookets mis en distribution, dans la limite de 2% du résultat net social de CAPG de l'année N. En 2023 le CA de CAPG a validé une évolution pour 2024 : le budget de la fondation sera de 2% du RN de l'année N-1 plafonné à 1.8 M d'euros.

### **Le fonds de dotation INDARRA**

En complément de la Fondation, Le Fonds de dotation INDARRA a été imaginé pour être un « accélérateur de progrès territorial ». L'enjeu est de rassembler différents acteurs (mécènes) autour de projets servant l'intérêt général des territoires

Ses missions : Réfléchir ensemble à l'avenir des territoires pour faire émerger des réponses aux enjeux de développement. Susciter, initier, porter, accompagner des projets innovants capables de transformer les territoires. Les univers adressés sont à date : la transition numérique ; la transition écologique, la mobilité sur les territoires, la transition sociale et culturelle. Indarra agit ainsi comme un laboratoire de recherche et d'initiatives, pour contribuer à l'émergence et l'accélération des transitions majeures. En 2023 la participation de CAPG au financement direct

des projets s'élève à 81 000€. Le versement d'un don de 420 000€ par CAPG au fond de dotation Indarra en fin d'année 2023 (sur décision du CA de CAPG) pour le financement du fonds sur 2024. Les aides 2023 en mécénat (hors aides à l'agriculture) sur le territoire s'élèvent à 1.48 M€ ; 1.68 M€ avec les aides agricoles.

## **Objectif 10 - Renforcer notre attractivité pour tous les collaborateurs (actuels et futurs)**

---

### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Accompagner les collaborateurs en difficulté
- Poursuivre notre politique QVT
- Dialogue social
- Irritants salariés
- Encourager le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs
- Transparence de la rémunération
- Favoriser la diversité
- Accompagner la formation des jeunes en région
- Signature de la convention SDIS
- Lien Nation-armée

### **RISQUES COUVERTS**

- Mal-être au travail
- Ne pas veiller à l'évolution des compétences des salariés
- La perte d'attractivité et la fuite de la richesse des talents

---

#### **○ Accompagner les collaborateurs en difficulté**

En 2023, 129 collaborateurs ont été victimes d'incivilités. Dans ce contexte, la Caisse Régionale a mobilisé les services Juridique, Sécurité physique et Relations Sociales pour mettre en place immédiatement l'accompagnement adéquate.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne met à disposition de ses salariés, un service d'accompagnement social personnalisé, en partenariat avec LUMANISY. Leurs services s'adressent à des salariés qui ressentent un besoin d'accompagnement dans la gestion d'un moment difficile de leur vie privée : famille, dépendance d'un proche, difficultés administratives ou budgétaires, santé, handicap etc. L'interlocutrice dédiée, assistante sociale, intervient en toute neutralité, dans le respect du secret professionnel et de la déontologie de sa profession.

Enfin, et parce que l'individu au cours de sa vie peut avoir besoin d'être écouté et accompagné pour dépasser des situations personnelles ou professionnelles difficiles, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Pyrénées Gascogne propose à ses salariés la plateforme WPO d'accueil, d'écoute et de soutien 24/24h et 7/7j, constituée de psychologues à l'écoute des salariés.

La démarche reste confidentielle et en dehors de toute intervention ou information de l'entreprise. Chaque année, plus d'une dizaine de collaborateurs environ prennent contact avec la Plateforme.

#### **○ Renforcer la qualité de vie au travail**

CAPG a adapté son mode d'organisation du travail avec le dispositif de travail à distance existant depuis 2022, en le simplifiant et en le pérennisant jusqu'au 30 septembre 2026 ; avec la signature d'un accord entre la direction et les partenaires sociaux

Ce mode d'organisation du travail, partie intégrante de l'évolution de la société actuelle, permet tout à la fois d'améliorer les conditions de travail, un meilleur équilibre entre la vie personnelle et familiale et la vie professionnelle, mais également de participer à la responsabilité sociétale de l'entreprise.



Concrètement les collaborateurs CAPG peuvent, sur la base du volontariat bénéficier d'un jour de Travail à distance (télétravail ou travail déplacé) hebdomadaire pour les collaborateurs du réseau commercial et 2 jours hebdomadaires pour les collaborateurs du site.

A la fin décembre 2023, 49.7 % des collaborateurs CAPG ont effectué du travail à distance.

Par ailleurs, afin de favoriser le bien-être salariés, un espace forme est à la disposition de ceux-ci sur les sites de Serres-Castet et d'Auch. Le site de Tarbes sera doté d'une salle de sports début 2024. De plus, des cours de remise en forme sont proposées sur les trois sites, permettant aux collaborateurs d'effectuer régulièrement du sport à un tarif réduit.

#### ○ **Le dialogue social**

La Caisse Régionale veille à promouvoir le dialogue social, dans le but de faciliter l'organisation de l'entreprise et son adaptation indispensable aux transformations auxquelles elle doit faire face. Le dialogue social recouvre toutes les formes de négociation, de consultation, d'information et de concertation entre les salariés et les employeurs et/ou leurs représentants, sur des enjeux politiques et sociaux d'intérêt commun.

Le dialogue social, levier de l'amélioration des conditions de travail et de l'efficacité globale, s'illustre au cours de l'année 2023, par :

- 15 CSE (Comité Economique et Social)
- 4 Commissions santé, sécurité et conditions de travail
- 8 Commissions autres telles que les Commissions Formation, la Commission Nice, la Commission Logement, la Commission Egalité, la Commission Handicap, et les Commissions Santé.
- 13 séances de négociation.

Les accords locaux (accord sur le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel, et accord relatif aux moyens et fonctionnement du CSE, l'accord sur la Révision des assiettes REC et assiette spécifique middle-offices, l'accord sur les mobilités douces, l'accord sur le Travail à Distance, l'accord sur les salariés en situation de handicap) traduisent la volonté partagée d'une politique contractuelle et le souci démontré du bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne.

#### ○ **Irritants salariés**

La mise en place d'une plateforme dédiée « TILT, T'as un Irritant Lance Toi ! » directement accessible par tous les salariés de la Caisse Régionale permet à chacun d'exprimer ses problématiques de fonctionnement du quotidien et aussi celles des clients. Le nombre d'irritants recueillis a doublé depuis la mise en place de ce dispositif.

De la même façon, les membres du comité de direction invitent régulièrement les collaborateurs à des déjeuners afin d'échanger librement sur les préoccupations de chacun. Ce dispositif permet d'être dans une écoute circuit court, et d'identifier les irritants du quotidien. Un compte rendu des différents sujets abordés sont remontés au dispositif de chasse aux irritants.

80 déjeuners ont eu lieu, réunissant plus de 700 collaborateurs.

#### ○ **Encourager le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs**

CAPG a lancé en 2023 dans le cadre du projet d'entreprise IMPACT, des travaux sur la « Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers » : la GEPPMM, avec 2 objectifs :

- donner à chacun de la visibilité sur sa trajectoire professionnelle à CAPG,
- accélérer l'évolution des compétences et anticiper l'émergence des nouveaux métiers.

Afin de répondre au 1<sup>er</sup> objectif de visibilité sur les métiers et compétences, une cartographie des métiers a été réalisée permettant de référencer les 90 métiers des différentes familles (relation client Conseil, Relation client Appui commercial et Fonctions Support).

Une nouvelle plateforme « 365 talents » permet désormais à chacun de déclarer et valoriser ses compétences. Cette plateforme, boostée par l'intelligence artificielle, permet de suggérer aux collaborateurs des offres d'emploi ou des fiches métiers en fonction de leurs compétences.

Afin de donner de la visibilité et d'accompagner chaque collaborateur sur sa trajectoire professionnelle, CAPG a développé en 2023 un ensemble de parcours de formations adaptées à chacun.

Le principe de chaque parcours est un équilibre entre apport théorique de connaissances et leur mise en pratique. Pour les métiers de la relation client, les parcours suivants ont été développés et mis en œuvre : « on boarding » - pour les nouveaux arrivants à Pyrénées-Gascogne, parcours ma « 1<sup>ère</sup> année assistant », « conseiller particulier », « chargé de clientèle particulier », « la relève pro-agri », « parcours manager » ; au total 224 Collaborateurs ont bénéficié de ces parcours en 2023.

Globalement notre politique de formation des collaborateurs reste très soutenue, chaque collaborateur bénéficiant de formations adaptées à l'évolution de son métier avec une moyenne de 7.2 jours de formation par collaborateur par an.

A cela s'ajoute un nouveau dispositif de découverte des métiers.

En effet, bien souvent, les motifs d'insatisfaction clients sont liés à des sujets de responsabilité partagée, sites et réseaux. Renforcer la culture métier, autour de notre point commun, nos clients, est un enjeu fort de différenciation et d'avantage concurrentiel.

Pour répondre à cet enjeu, nous expérimentons la « Journée Culture Client ».

Un dispositif simple :

- TOUS les collaborateurs et managers des sites passent 1 journée par an au sein d'une équipe en relation client

- TOUS les collaborateurs et managers réseaux passent 1 journée par an au sein d'une unité support

Un double objectif :

- Ecouter les clients/collègues sans à priori, comprendre leurs besoins, s'ouvrir à leurs attentes et imaginer comment servir collectivement toujours mieux nos clients
- Renforcer les liens sites et réseaux en vivant des choses communes.

Ce sont actuellement une 60<sup>aine</sup> de salariés des sites qui participent à cette expérience, et qui sont accueillis dans une 20<sup>aine</sup> d'équipe en relation client. Le bilan de l'expérience est prévu en janvier 2024.

#### ○ **Transparence de la rémunération**

La Direction du Développement humain a communiqué en 2023 à chaque collaborateur son Bilan Social Individuel sous forme dématérialisée afin de permettre à chacun de :

- mieux comprendre la composition de sa rémunération et appréhender son évolution,
- donner un éclairage précis de tous les avantages complémentaires dont chacun bénéficie que cela concerne sa protection sociale, les dispositifs complémentaires de prévoyance, de retraite ou encore les avantages périphériques qui illustrent la politique sociale de la Caisse Régionale.
- et d'identifier les interlocuteurs à la DDH à qui adresser ses questions ainsi que le Calendrier annuel des temps forts en matière de « développement humain ».

#### ○ **Favoriser la diversité**

Le Crédit Agricole, qui a mis en place dès 2006 la mission HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Grâce à leur politique volontariste conjuguant formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, les Caisses régionales ont vu leur taux d'emploi de personnes handicapées progresser de

manière remarquable pour atteindre 6,27 % en 2022. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique Handicap et Emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, a été signé le 2 décembre 2022.

En 2023, la Caisse Régionale, pleinement engagée dans la politique handicap qu'elle mène depuis plusieurs années a poursuivi son engagement sur le territoire en matière d'insertion, en signant avec les partenaires sociaux un nouvel Accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap et sur la solidarité au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne. Cet accord a permis d'intégrer, de surcroît, dans sa politique la solidarité, notamment par l'accompagnement des collaborateurs proches-aidants et des collaborateurs atteints d'un cancer.

La Caisse régionale poursuit son action en faveur de la mixité avec des actions de sensibilisation (organisation d'une Conférence en partenariat avec le réseau TWICE de Total sur des parcours de femmes inspirantes), de mentoring de collaboratrices. Notre indicateur Egalité Homme femme affiche 89/100 (en progression +5 points par rapport à 2021)

○ **Accompagner la formation des jeunes en région (On boarding / Mentorat)**

CAPG poursuit sa politique de développement de l'alternance et s'inscrit dans la politique sociétale du Groupe.

Les enjeux de notre politique alternance sont diverses :

- Enjeu de recrutement tant quantitatif que qualitatif, en diversifiant les profils, en apportant de nouvelles compétences et en anticipant les départs ;
- Enjeu de responsabilité sociétale de l'Entreprise ;
- Enjeu d'image interne/externe.

En 2023, nous avons recruté 56 nouveaux alternants portant le nombre d'alternants de la CR à 80. Nous nous inscrivons aussi dans des campagnes d'information et de recrutement auprès des jeunes étudiants sur notre territoire Pyrénées Gascogne et même au-delà. Nous avons cette année participé à 3 forums école sur la région paloise et bordelaise. Ces moments d'échanges nous ont permis de les conseiller, les orienter et les renseigner sur nos métiers, nos activités et nos perspectives d'évolutions au sein de notre Caisse Régionale.

Nos offres de recrutement pour des contrats de stages sont publiées sur les sites des écoles du territoire, permettant ainsi de cibler directement les étudiants présents sur le 65, 64 et 32 grâce aux relations écoles. Nous partageons aussi des offres de CDD et CDI aux écoles qui les diffusent ainsi à leurs jeunes diplômés et avons réalisé 5 jobdating en 2023.

Nous avons accueilli 101 jeunes dans le cadre des stages scolaires de plus d'une semaine sur l'année scolaire 2022-2023.

○ **Signature de la convention avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours SDIS**

Fort de son identité coopérative et mutualiste, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne se mobilise pour ses territoires au service de tous.

Dans le cadre d'une démarche de soutien à la politique de volontariat chez les sapeurs-pompiers, la Caisse Régionale CAPG a signé en 2023 une convention avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) des départements 32,64 et 65.

Cette convention permet aux 10 collaborateurs de CAPG actuellement identifiés comme pompiers volontaires sur nos 3 départements, de s'absenter pour effectuer, pendant les heures de travail effectif, des activités découlant de leur engagement comme sapeur-pompier volontaire. La durée de cette absence peut être d'une durée de 10 jours ouvrés maximum par an.

Les activités ouvrant droit à autorisation d'absence du sapeur-pompier volontaire pendant leur temps de travail, sont :

- Les missions opérationnelles,

- Les actions de formation,
  - La participation aux réunions des instances dont ils sont membres.
- Enfin, concernant **le lien Nation-Armée** et conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence.

**EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT III : « DEVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES ENVERS NOS SALARIÉS ET NOS CLIENTS »**

ENGAGEMENTS	ENJEUX OBJECTIFS	RISQUES ABREGES	Actions associées	Indicateurs 2022	
DEVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES ENVERS NOS SALARIÉS ET NOS CLIENTS	<b>4 - Œuvrer pour le bien vivre en région de nos salariés, nos clients et prospects</b>				
	8	Accompagner nos clients dans l'adversité	Aléas dans les parcours d'Évolutions démographiques	Aléas de la vie , modération tarifaire Inclusion numérique, surendettement	Nb de dossiers Passerelle
			Aléas dans les parcours d'Évolutions démographiques	Inclusion bancaire, surendettement Accompagnement des jeunes	Nb de contacts seniors
			Aléas dans les parcours d'Évolutions démographiques	Aides aux Personnes âgées	
	9	Soutenir le tissu associatif	Aléas dans les parcours d'	Aides de la fondation PG ; Octobre rose	Montant d'aides au territoire
	10	collaborateurs	Mal être au travail	Accompagner collab en difficulté ; Poursuivre notre po QVT	Fierté d'appartenance et IER
			Mal être au travail	Fluidité du dialogue soc, Ecoute des collaborateurs	
			Evolution des compétences	Encourager le développemnt des	Nb de jours de formation / salariés
			Fuite des talents	Transparence de la rémunération	
			Fuite des talents	Favoriser la diversité	%age de femmes cadres supérieures
			Fuite des talents	Accompagner le formation des jeunes en région	% de recrutements issus du territoire

**Indicateurs**

		2021	2022	2023
Objectif 8	Nb de dossiers Passerelle ( Sorties réussies)	227	281	277
Objectif 8	Contacts seniors	1670	1348	1514
Objectif 9	Montant d'aides au territoire	2,83 M€	1,74 M€	1,68 M€
Objectif 10	% de recrutements issus du territoire (écoles, domicile)	80%	86%	89%
Objectif 10	Fierté d'appartenance	92%	78%	NR
Objectif 10	IER	79%	74%	NR
Objectif 10	Nb de jours de formation / salariés	6,74	7,1	7,2
Objectif 10	%age Femmes PCE 14 et plus ( cadres supérieurs)	34,50%	35,10%	32,70%



### Objectif 11 – Pérenniser notre modèle mutualiste

#### PRINCIPALES ACTIONS 2023

- Renforcer le niveau de compétences de nos administrateurs
- Animer la collectivité des sociétaires
- Evolution des événements mutualistes

#### RISQUE COUVERT

- Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation

- 
- Renforcer le niveau de compétences de nos administrateurs :

- ❖ Administrateurs Caisse régionale

Les administrateurs de la Caisse régionale suivent régulièrement des formations qui concourent à enrichir ou approfondir leurs connaissances sur les sujets nécessaires à leurs fonctions et aux prises de décision qui leur incombent.

Les thématiques essentielles portent sur :

- La stratégie et la gouvernance : spécificités du modèle coopératif, rôle et fonctionnement du Conseil...
- La supervision et le contrôle : risques, conformité, audit interne...
- L'analyse et les performances : environnement bancaire, interactions économiques et monétaires, bilan et solvabilité, compte de résultat et rentabilité...

Soucieux de répondre au mieux aux besoins émergents de leur territoire, ils se sont formés en 2023 à la « fresque du climat », première étape à la poursuite de formations relatives aux enjeux réglementaires et sociétaux (finance durable, accompagnement des transitions, risques climatiques...).

- ❖ Administrateurs Caisses locales

Dans un contexte socio-économique mouvant, il est d'autant plus important pour nos administrateurs d'être accompagnés et en mesure de pouvoir retranscrire les solutions et positions de notre banque sur les grands axes stratégiques. Cela passe par 2 aspects majeurs :

- Le premier consiste à organiser un partage des informations de manière efficace et fluide. Une plateforme, TousCAPG, permet à l'ensemble des administrateurs d'être informés des grands sujets, des évolutions d'offres, des actualités et orientations majeures prise par la Caisse Régionale
- Le deuxième est essentiel, à savoir, apporter une formation de qualité à l'ensemble des administrateurs. Le taux de formation est encore une fois cette année en évolution positive pour dépasser les 83%. Pour atteindre ces niveaux, il est important de souligner que nous avons mis en place un Institut de Formation dédié aux Administrateurs (IFA).

- Animer la collectivité des sociétaires :

La communication tient une place particulière dans la bonne compréhension des valeurs mutualistes et c'est pour cela que nous avons continué nos actions auprès des administrateurs pour les former et les acculturer à une plateforme d'échanges, TousCAPG, qui aujourd'hui permet à plus de 70% d'entre eux de partager les informations, les pratiques et diffuser les preuves concrètes d'utilité au territoire ! De plus, nous avons également renforcé notre accompagnement auprès des nouveaux embauchés et nouveaux sociétaires pour leur diffuser les informations qui font que nous sommes une banque différente, une banque mutualiste.

- Evolution des événements mutualistes :

Tout au long de l'année, nous avons des événements mutualistes qui permettent de sensibiliser le plus grand nombre sur nos actions et qui viennent par la preuve montrer notre utilité concrète et locale ! Un découpage de la phase de vote (Assemblée Générale des Caisses Locales) et de la phase informative nous donne la possibilité de nous concentrer sur l'importance de voter (+ 4000 votants en 2023) et de diffuser un message précis lors des 47 Rencontres Sociétaires qui jalonnent notre territoire.

De plus, une nouveauté importante et quasi unique dans le Groupe Crédit Agricole, à savoir, la mise en place des Rentrées Mutualistes en septembre qui offrent la possibilité aux collaborateurs et administrateurs de partager un temps d'échanges, de mieux se connaître et donc créer des synergies fortes. Un événement qui a regroupé près de 1000 personnes sur 36 lieux distincts.

## **Objectif 12 – Asseoir notre démarche RSE au sein de PG**

### **PRINCIPALES ACTIONS 2023**

- Organisation
- Acculturation
- Ecriture de la politique RSE de CAPG
- IES

### **RISQUE COUVERT**

- Manquer aux exigences croissantes en matière de réglementation

- Organisation

La stratégie de CAPG est nourrie par le projet sociétal du groupe CA, complétée du projet d'entreprise Impact dont un axe clé est d'accélérer la RSE en interne et de challenger nos engagements.

Comités faitiers : Le comité Territoire est particulièrement destiné à la validation des projets RSE ainsi que le CODEV (comité développement) pour tous les projets d'offres.

Un COPIL RSE (mensuel) permet de partager des projets RSE de CAPG pilotés dans les différentes directions ; cette instance animée par le pôle RSE est composée de représentants de toutes les directions, charge à chacun de relayer ensuite les dossiers présentés. C'est un lieu d'échange et de concertation avant validation.

Ecriture de la politique RSE de CAPG :

CAPG a une démarche RSE ancienne (illustrée par l'historique des rapports RSE et DPEF) mais ne s'était pas encore dotée d'une politique RSE formalisée. Afin de challenger ses engagements, des travaux ont été lancés en septembre 2023 avec l'appui d'un cabinet Conseils. Dans le respect de la méthodologie iso 26000 une analyse des parties prenantes a été réalisée entre octobre et novembre avec la tenue de focus groupes clients (particuliers, professionnels, agriculteurs, jeunes) et 2 groupes de collaborateurs CAPG ; au total 54 personnes ont pu s'exprimer. L'objectif des focus group est de mettre en évidence les attentes des parties prenantes afin d'identifier leurs enjeux. Des interviews d'acteurs du territoire ont été réalisées en complément. Un comité de pilotage (comité Engagements) représentant l'ensemble des directions a été créé pour suivre les travaux et participer à la construction de notre matrice de matérialité (cotation des enjeux). Les travaux d'écriture de la politique RSE vont se poursuivre en 2024.

- Acculturation : Journée RSE ; Fresque CODIR ; Conférences

Notre objectif est de sensibiliser et acculturer les collaborateurs à la RSE à travers des animations variées : jeux, journées dédiées, conférences.

En avril « **Civitime** » jeu de sensibilisation à la RSE épisode 2 (l'épisode 1 a été proposé en 2022 sur le socle RSE) a embarqué 403 collaborateurs de façon ludique sur le thème des actions RSE de l'entreprise afin de tester leurs connaissances et de les faire progresser dans leur vision de la RSE

Pour sensibiliser les collaborateurs une « **journée RSE** » a été organisée le 12 Mai 2023 ; lancée par la direction générale, proposée 100% en distanciel, le programme de cette journée était axé sur la sobriété numérique, l'accompagnement des clients avec la plateforme j'éco rénov mon logement, le pitch climat. Une web conférence sur la biodiversité animée par Gilles Bœuf -biologiste et président du conseil scientifique de l'Agence française pour la biodiversité- était proposée aux équipes et a rencontré un grand succès. Le taux de satisfaction global des participants à cette journée est de 8.37 /10. Une autre conférence a eu lieu le 12/10/2023 par Serge ZAKA, Agro climatologue reconnu qui a abordé les changements climatiques de nos 3 départements et ses conséquences sur les productions agricoles.

Une semaine autour de l'innovation « innovation week » s'est déroulée en décembre : 4 conférences ont été proposées ainsi qu'un appel à idées pour innover en RSE. Un dispositif dédié a permis à 2 collaborateurs finalistes de pitcher leur idée et un projet sur les circuits court a été retenu pour étude d'opportunité en 2024

Reprenant l'ambition du projet sociétal du groupe de « former 100% des collaborateurs aux enjeux RSE », un module dédié au projet RSE du groupe a été inscrit au plan de formation. Le taux de réalisation de ce module est de 95% au 31/12/2023.

Pour mieux comprendre le changement climatique les dirigeants ont été formés à la fresque du climat en juin 2023 ainsi que 2 groupes « tests » de collaborateurs, avant de proposer un plan de déploiement à tous les collaborateurs, validé en comité Territoire pour un démarrage en janvier 2024 jusqu'en 2025. Une équipe de « fresqueurs » composée de collaborateurs volontaires sera constituée à cet effet début 2024.

- IES

**L'IES est l'indice d'engagement sociétal** qui met en évidence la perception par nos clients de notre engagement. Il est réalisé via un questionnaire administré par l'IFOP pour le compte du CAPG. Cette enquête a eu lieu en juin 2023 auprès d'un échantillon représentatif de clients particuliers, professionnels et agriculteurs de notre territoire. La méthode est la même pour toutes les caisses régionales du groupe CA.

En comparaison avec le dernier IES réalisé en 2020, l'IES 2023 met en évidence une amélioration avec une note qui passe de 5.8/10 à 6.3/10 pour les clients particuliers (base 410 répondants).

Des points forts ressortent comme l'accessibilité de nos offres, le maillage territorial, et des points d'amélioration sont identifiés comme les transitions agricoles et les offres seniors.

Tous les verbatim clients ont été analysés et seront exploités dans le plan d'action IES.

Cette enquête met en évidence la progression de la connaissance des engagements sociaux et environnementaux des entreprises par les clients particuliers (31% en ont entendu parler précisément contre 21% en 2020) et les marges de progrès restantes pour que nos clients perçoivent mieux nos engagements.

## EN SYNTHÈSE : ENGAGEMENT IV : « ASSURER UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE »

ENGAGEMENTS	ENJEUX	OBJECTIFS	Risques abrégés	Actions associées	Indicateurs
ASSURER UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE		<b>5- Pérenniser notre modèle de gouvernance coopérative</b>			
	11	Pérenniser notre modèle mutualiste	Réglementation	Renforcer le niveau de compétences de nos administrateurs Favoriser l'adhésion à un sociétariat engagé Evolution événements mutualistes	% de clients sociétaires
	12	Asseoir notre démarche RSE au sein de PG	Réglementation & perte d'attractivité	Organisation ; Projet sociétal ; IES Acculturation : Journée RSE ; Fresque. Conférences Politique RSE	IES

### ✓ Indicateurs

		2021	2022	2023
<b>Objectif 11</b>	%age de clients sociétaires	82,16%	82,33%	83,15%
<b>Objectif 12</b>	IES Particuliers	5,8	5,7	6,3
<b>Objectif 12</b>	IES Professionnels	6,2	6,3	6,5

## II - 3 La DEMARCHE RSE de SQUARE HABITAT

PG immo, dont le nom commercial est Square Habitat est notre filiale Immobilière. Avec un chiffre d'affaires annuel de 20.3 millions d'Euros elle emploie 285 collaborateurs répartis dans 30 agences Square Habitat et un siège à Serres Castet.

Notre filiale a structuré ses actions RSE autour des engagements 1 à 3 de CAPG, comme développé ci-après.

Le plan global est donc le suivant :



ENGAGEMENTS	ENJEUX	OBJECTIFS	Actions développées
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE TOUT EN GARANTISSANT L'INTERET DE TOUS NOS CLIENTS	<b>1 - Agir avec éthique envers nos clients</b>		
		<b>Protection des clients et Loyauté dans 1 les affaires</b>	Formations réglementaires et activités risques Dispositif de sécurité financière
		<b>Servir au mieux nos clients dans un 2 contexte mouvant</b>	IRC et Traitement des des irritants clients Transformation digitale de la relation client Sécurisation de l'environnement informatique
	<b>2- Accompagner toutes les transitions</b>		
		<b>Accompagner nos clients dans une 3 démarche RSE</b>	Conseil et accompagnements réglementation DPE et travaux Formation des collaborateurs Square Habitat aux enjeux de rénovation énergétique
	S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	<b>3- Maitriser notre empreinte carbone globale</b>	
		<b>Maitriser l'empreinte 4 environnementale directe</b>	Engagement d'une politique d'achats responsables Réduction du parc de véhicule de l'entreprise Plan de sobriété énergétique Participation des collaborateurs aux animations RSE de CAPG
		<b>Proposer des produits et services verts 5 plus respectueux de la planète</b>	J'éco rénove mon logement
<b>4 - Œuvrer pour le bien vivre en région de nos salariés, nos clients et prospects</b>			
DEVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES ENVERS NOS SALARIES ET NOS CLIENTS		<b>6 Soutenir le tissu associatif</b>	Partenariat Habitat et Humanisme
		<b>Renforcer notre attractivité pour tous 7 les collaborateurs</b>	
			Renforcer le dispositif d'écoute des collaborateurs l'employabilité des collaborateurs Politique de rémunération

## I - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE EN GARANTISSANT L'INTERET DE TOUS NOS CLIENTS

### Enjeu 1 – Agir avec éthique envers nos clients

#### Objectif 1 : Protection des clients et loyauté dans les affaires

- Formations réglementaires : Le groupe PG IMMO renouvelle chaque année le dispositif de formations réglementaires auprès de ses collaborateurs, afin de les sensibiliser à toutes les thématiques de Lutte Anti-Blanchiment, Corruption et Sanctions Internationales. En 2023, le dispositif a été complété par les formations sur les conflits d'intérêt afin de s'aligner avec les exigences du groupe Crédit Agricole.
- Activité Risques : PG IMMO a poursuivi la mise à jour de sa cartographie des risques opérationnels afin d'identifier les axes d'amélioration possibles. En parallèle, le groupe a déployé le nouveau guide des contrôles permanents, ciblé sur les activités phares de l'Immobilier, qui doit permettre de maîtriser parfaitement les zones de risques, et par conséquent la qualité du service que nous apportons aux clients.
- Lutte contre le Blanchiment : dans la cadre de sa lutte active contre le blanchiment, le groupe PG IMMO a rédigé un support de formation à l'attention des collaborateurs qui sera diffusé en 2024. En parallèle, le groupe a préparé le déploiement du nouvel outil de criblage national : PER ; qui doit permettre un criblage systématique des clients.

### Objectif 2 : Servir au mieux nos clients dans un contexte mouvant

- Réalisation de l'IRC annuel, pour identifier les irritants clients et adopter une politique proactive de ces irritants. A ce titre, PG IMMO a lancé une nouvelle action dans le cadre de son modèle relationnel : une campagne d'appels de courtoisie, démarrée en 2023 et poursuivie en 2024.
  - Transformation digitale de la relation client : Le groupe PG IMMO a connu un changement majeur en 2023 : La migration vers un système informatique plus moderne et plus qualitatif, pour les collaborateurs mais aussi et surtout pour les clients. Ils disposent désormais d'un accès facilité à leur extranet afin de pouvoir consulter de la documentation en autonomie.
  - Sécurisation de notre environnement informatique : le groupe PG IMMO a poursuivi sa participation au projet CARS (Crédit Agricole Sécurité Informatique) pour s'assurer de la sécurisation optimale de ses environnements.
- En parallèle, PG IMMO a informé régulièrement ses clients aux risques de fraude qui peuvent se présenter à eux dans le cadre de la gestion immobilière (fraude aux RIB notamment).

### Enjeu 2 – Accompagner toutes les transitions

#### Objectif 3 : Accompagner nos clients dans une démarche RSE

- Conseil et accompagnement de nos clients dans les évolutions réglementaires liées au DPE (diagnostic de performance énergétique) et à la rénovation énergétique. Tout au long de l'année, PG IMMO a organisé l'information de ses clients sur les nouvelles obligations en terme de DPE (diagnostic de performance énergétique) et s'est tenu auprès des clients en cas de décision de travaux dans les logements (parties privatives ou communes).
- Formation des collaborateurs aux thématiques de rénovation énergétique en syndic de copropriété : en 2023 : 48 collaborateurs ont été formés afin d'accompagner au mieux nos clients.

#### ✓ Indicateurs

		2021	2022	2023
Objectif 1	Taux de salariés formés aux formations règlementaires	100,00%	100,00%	90,00%
Objectif 2	Nb de clients interrogés pour l'IRC	30 549	34 523	40 811
Objectif 3	Nb de clients informés sur la réglementation DPE	7532	nc	4 576
Objectif 3	Nb de collaborateurs formés à la rénovation énergétique			48

## II – S'ENGAGER A MIEUX PROTEGER LA PLANETE EN LUTTANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Enjeu 3 – Maitriser notre empreinte carbone globale

#### Objectif 4 : Maitriser l'empreinte environnementale directe

- Engagement d'une politique achats responsables : Les services achats de PG IMMO et CAPG ont travaillé ensemble sur une politique achats responsables fixant les critères de sélection de nos fournisseurs, incluant les engagements environnementaux de ces fournisseurs.  
La rédaction de cette politique a donné lieu à la définition de 5 indicateurs responsables dont le suivi sera assuré en 2023.
- Gestion du parc de véhicule de l'entreprise : Le groupe PG IMMO s'est engagé depuis près de 2 ans dans la réduction de son parc automobile, amenant à une réduction de la flotte à hauteur de 11% à fin 2023.

- Plan de sobriété énergétique : Le groupe PG IMMO a mis en place un plan de sobriété énergétique devant permettre de réduire nos consommations énergétiques. Le plan a été mis en place en 2022 et poursuivi en 2023 sous plusieurs axes :
  - Participation aux « teams énergie » auprès de CAPG
  - Lancement d'une boîte à idées auprès des collaborateurs
  - Rédaction et diffusion d'un guide de bonnes pratiques
  - Actions terrain : Révision des plages horaires d'éclairage des locaux et vitrines, diminution du chauffage etc
- Sensibilisation de nos collaborateurs aux thématiques RSE par une intégration aux animations CAPG : Journée RSE du 12 Mai 2023, auxquels l'ensemble des collaborateurs PG IMMO ont été conviés.

**Objectif 5 : Proposer des produits et services verts plus respectueux de la planète**

PG IMMO a Participé au projet « J'éco-rénove », projet d'accompagnement des clients du groupe Crédit Agricole dans la rénovation énergétique de leur logement.

La Session d'animation sur ce thème dispensée le 12 Mai 2023 a été ouverte à l'ensemble des collaborateurs.

✓ **Indicateurs**

		2021	2022	2023
Objectif 4	% d'achats sur le territoire (en nb de fournisseurs)	nc	74%	65%
Objectif 4	Nb de véhicule parc auto	78	76	70
Objectif 4	Nb d'actions menées (plan de sobriété énergétique)	nc	nc	4
Objectif 5	Nb de collaborateurs formés à j'ECO RENOVE	nc	nc	280

**III – DEVELOPPER DES PRATIQUES RESPONSABLES ENVERS NOS SALARIES ET NOS CLIENTS**

**Enjeu 4 – Œuvrer pour le bien vivre en région de nos salariés, nos clients et prospects**

**Objectif 6 : Soutenir le tissu associatif**

PG IMMO, dans l'accompagnement d'une démarche nationale, a fait le choix de contribuer à l'association HABITAT et HUMANISME, œuvrant pour le mal-logement. En 2023, la participation de PG IMMO a été de 6 390 €.

**Objectif 7 : Renforcer notre attractivité pour tous les collaborateurs**

PG IMMO veille à renforcer le dispositif des collaborateurs par la mise en place annuelle d'un Indice d'Engagement et de recommandation pour identifier les points de force et les axes d'amélioration dans leur expérience collaborateurs.

- Plan de développement des compétences : Le groupe PG IMMO s'est engagé dans un plan de développement des compétences des collaborateurs afin de garantir une démarche continue d'acquisition des compétences, dans un souci de professionnalisme et pour garantir l'employabilité des collaborateurs sur le territoire.

- PG IMMO a également porté une politique engagée de rémunération en mettant en place des revalorisations généralisées de salaires en 2023.

✓ **Indicateurs**

		<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Objectif 6</b>	Montant de la contribution 2023 Habitat et Humanisme	nc	nc	6 390 €
<b>Objectif 7</b>	Taux IER 2023 (équilibre vie privée/vie pro)	55	59	53
<b>Objectif 7</b>	Nb d'heures de formation totales	5075	3905	4 868
<b>Objectif 7</b>	% de revalorisation collective	nc	nc	5%

### Exercice de reporting

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023.

### Périmètre de reporting

Périmètre de la DPEF : La Caisse régionale et Les filiales de CRCA PG sont intégrées à 100% dans l'analyse DPEF, excepté pour Square Immo dont le modèle d'affaires est présenté à part. Nous présentons également le modèle d'affaires de CAPGEN, filiale de CRCA PG pour son activité spécifique.

Les filiales Le connecteur (11,3 salariés et 6 alternants) Immo9 (1 salarié) ne sont pas intégrées dans l'analyse car la part des effectifs n'a pas été estimée significative.

Les filiales représentent 13.59 % de l'effectif total (v/s 12,76 % en 2022).

Certaines notions exposées dans la DPEF sont explicitées ci-dessous.

### Données économiques et sociétales

Les données économiques et sociétales sont celles de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne (données financières du chapitre « valeur économique » enrichies de certaines données de nos filiales.

**PNB** : Le Produit Net Bancaire ou PNB représente pour une banque l'équivalent du chiffre d'affaires de l'activité. On utilise un indicateur spécifique en raison de la structure particulière de l'activité d'une banque dont la « matière première » est l'argent lui-même. Il est égal à la différence entre les intérêts reçus et payés, les commissions reçues et payées, les autres produits et charges d'exploitation bancaire, majorée des gains nets des pertes sur instruments financiers. Il est donc avant prise en compte des frais généraux d'exploitation (salaires et charges, coûts immobiliers, publicité, etc), les provisions pour impayés, les éléments non récurrents et les impôts. On en exclut les intérêts sur créances douteuses mais on y ajoute les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

**La part du résultat non distribué** est le résultat net non distribué soit en dividendes aux porteurs de CCA soit en intérêts aux détenteurs de parts sociales. Cette part augmente les réserves de l'entreprise, permet de renforcer la structure financière de l'entreprise et favorise son développement pérenne au service du territoire

### Définitions :

**Affacturation** : L'affacturation est une méthode de financement et de recouvrement de créances pouvant être utilisée par une entreprise et qui consiste à confier à un organisme tiers (un établissement de crédit spécialisé) la gestion de ses créances afin d'en obtenir, entre autres avantages, un remboursement anticipé.

**Crédit-bail** : Le crédit-bail est un mode de financement des investissements : c'est l'équivalent pour les entreprises de la location avec option d'achat. Mieux connue sous le nom de "leasing", il s'agit d'une opération financière par laquelle un établissement de crédit dénommé le "crédit bailleur" donne en location à un crédit-preneur des biens d'équipement, tels, qu'un fonds de commerce, de l'outillage, une voiture, un parc automobile ou des biens immobiliers.

### Les formations réglementaires

Les formations réglementaires sont inscrites dans un plan annuel validé et suivi par la gouvernance. Il est élaboré selon les normes Groupe CA en terme de contenu et de périodicité des modules. La périodicité des modules peut être annuelle, biennale ou triennale. Le taux de suivi des formations réglementaires par les collaborateurs de CAPG s'établit à 99,2 % en 2021. Les nouveaux entrants sont inscrits dès leur arrivée dans un cursus de formation spécifique sur un mois, intégrant les modules de formations réglementaires prioritaires définis par la Conformité de la Caisse Régionale.

### La satisfaction clients à PG

-Indice de Recommandation clients Caisse Régionale (IRC) :

L'indice de recommandation client s'exprime par la différence entre les promoteurs et les détracteurs.

A partir des enquêtes clients réalisées, les PROMOTEURS sont les clients ayant mis une note de recommandation supérieure ou égale à 9 sur 10 et les DETRACTEURS sont les clients ayant mis une note de recommandation inférieure ou égale à 6 sur 10.

Le calcul est réalisé en prenant en compte la moyenne des notes de recommandation, des clients ayant répondu à l'enquête de satisfaction. (Les notes sont comprises entre 0 et 10)

-Taux de recommandation : le pourcentage de clients ayant donné une note de recommandation comprise entre 7 et 10

## Les Tookets

C'est une promesse de don : 100 Tookets = 1€. Ils sont émis par la Caisse Régionale et mis à disposition des sociétaires pour leur permettre de peser sur la répartition des aides allouées aux associations qui ont été sélectionnées sur le territoire par les Caisses Locales. Tookets : c'est le pouvoir d'aider les associations, transmis aux sociétaires. Tookets est un signe distinctif qui permet d'animer la communauté des sociétaires en leur conférant un pouvoir que n'ont pas les clients non sociétaires.

Ils sont générés par la fréquence d'utilisation de la CB Sociétaires et par l'encours moyen mensuel du Livret sociétaire et du LES. Ce qui fait de ces offres sociétaires, des offres solidaires en faveur des associations du territoire.

## La taxonomie

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examen techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), CAPG doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (*c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués*) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, CAPG doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent

avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement est menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.

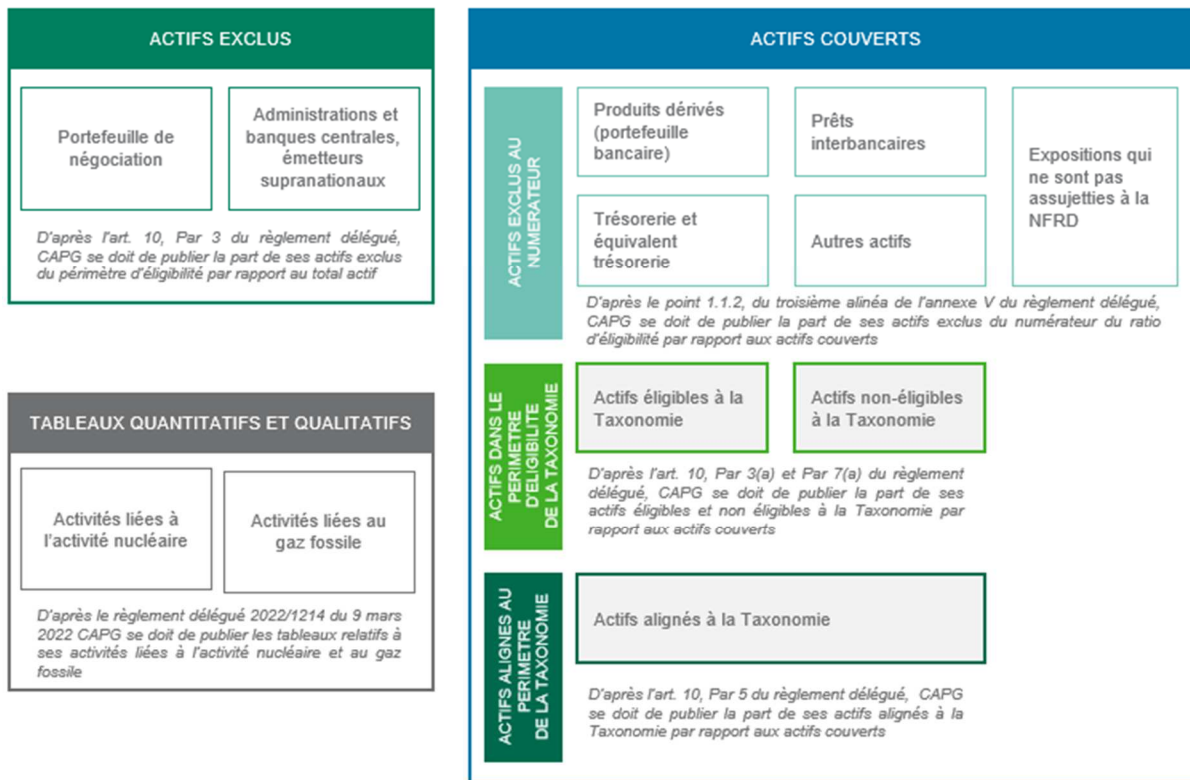
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
  - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
  - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

- Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) CAPG devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, CAPG n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. CAPG a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

## Méthodologie de détermination des actifs alignés

Pour le reporting du 31 décembre 2023, CAPG est assujettie pour la première fois à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

### **Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».**

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022) pour les ménages de l'Union européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

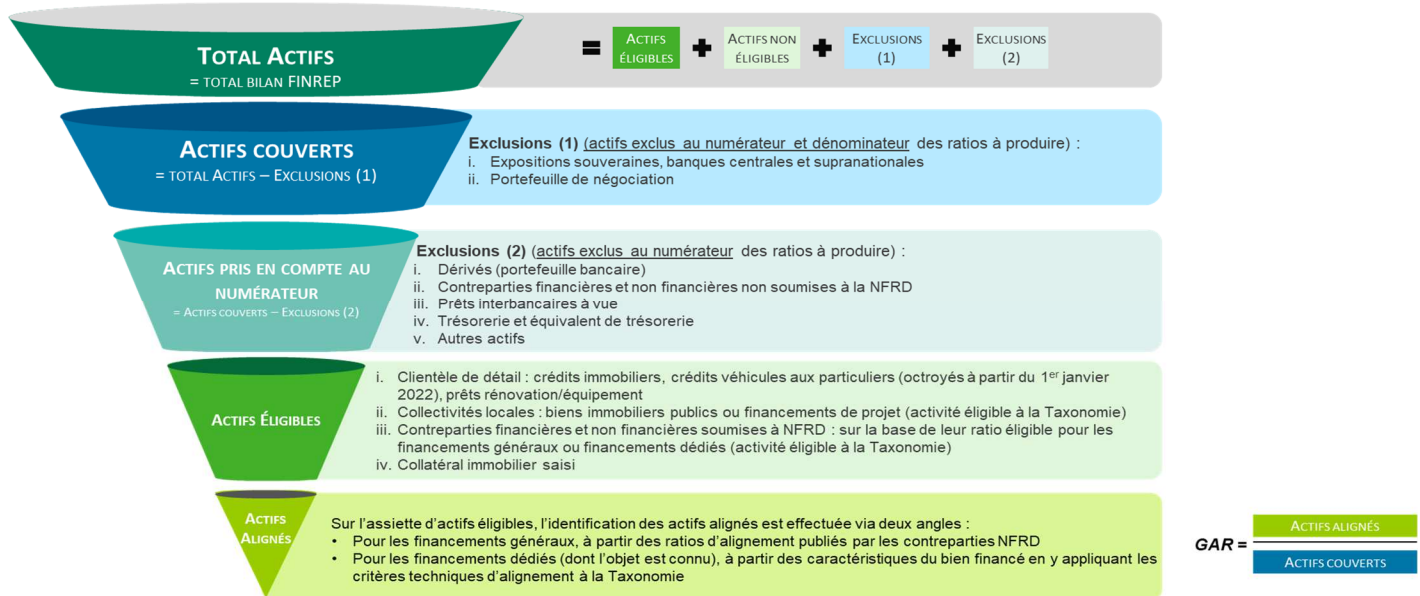
Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs<sup>15</sup> ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.
- 

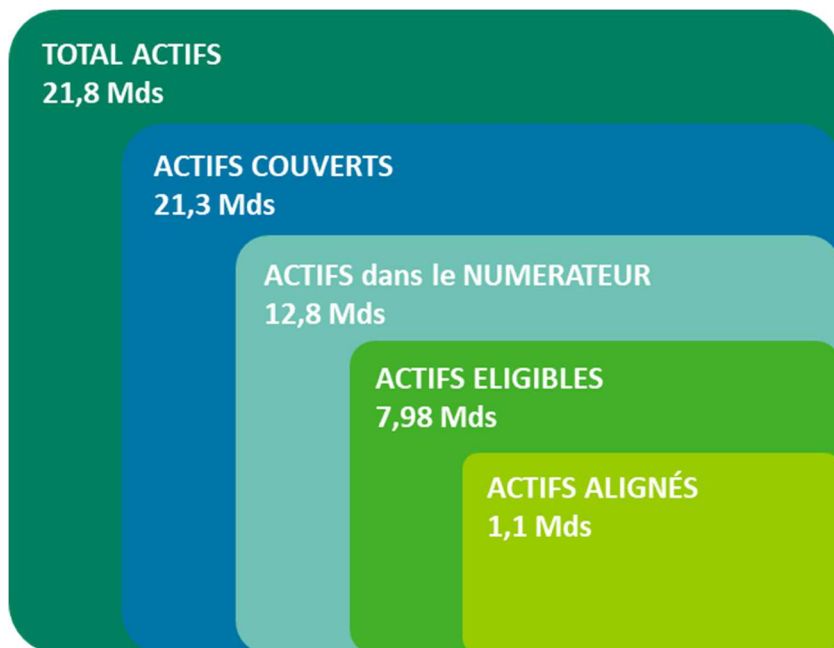
---

<sup>15</sup> Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.





## Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale Pyrénées-Gascogne au 31 décembre 2023



## Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse Régionale Pyrénées-Gascogne publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport au total des actifs)***	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	1 105 047 831,33 €	5,18%	5,18%	97,72%	41,32%	2,28%

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaire	GAR (flux)						
	Portefeuille de négociation*						
	Garanties financières	273 890,36 €	0,11%	0,04%			
	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00%	0,00%			
	Frais et commissions perçus**						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Dont utilisation du produit					Dont utilisation du produit					Dont utilisation du produit						
Dont transitoire					Dont transitoire					Dont transitoire						
Dont habilitant					Dont habilitant					Dont habilitant						
Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé						
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	12 808 407 920,24 €	7 982 865 677,51 €	1 105 047 445,02 €	1 072 322 423,68 €	5 693 848,59 €	7 570 107,66 €	1 547 731,25 €	386,31 €	0,00 €	386,31 €	7 984 413 408,76 €	1 105 047 831,33 €	1 072 322 423,68 €	5 693 848,59 €	7 570 493,97 €
2	Entreprises financières	1 830 532 255,87 €	512 293 747,87 €	52 316,91 €	0,00 €	0,00 €	32 132,25 €	1 499 082,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	513 792 830,77 €	52 316,91 €	0,00 €	0,00 €	32 132,25 €
3	Établissements de crédit	1 815 334 234,90 €	511 951 069,41 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499 082,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	513 450 152,30 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	1 620 541 297,24 €	469 956 976,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	469 956 976,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	194 616 479,58 €	41 944 684,95 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499 082,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 443 767,84 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Instruments de capitaux propres	176 458,08 €	49 408,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 408,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Autres entreprises financières	15 198 020,97 €	342 678,47 €	40 904,29 €	0,00 €	0,00 €	32 132,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	342 678,47 €	40 904,29 €	0,00 €	0,00 €	32 132,25 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
11	Instruments de capitaux propres															
12	Dont sociétés de gestion	4 967 350,00 €	496,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	496,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
15	Instruments de capitaux propres	4 967 350,00 €	496,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	496,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Entreprises non financières	236 760 415,71 €	84 039 714,00 €	32 616 699,51 €	0,00 €	5 693 848,59 €	5 370 504,57 €	48 648,36 €	386,31 €	0,00 €	386,31 €	84 088 362,36 €	32 617 085,82 €	0,00 €	5 693 848,59 €	5 370 890,88 €
21	Prêts et avances	26 621 081,17 €	11 802 787,29 €	227 998,80 €	0,00 €	6 162,13 €	89 350,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 802 787,29 €	227 998,80 €	0,00 €	6 162,13 €	89 350,88 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	210 139 334,54 €	72 236 926,71 €	32 388 700,70 €	0,00 €	5 687 686,46 €	5 281 153,69 €	48 648,36 €	386,31 €	0,00 €	386,31 €	72 285 575,07 €	32 389 087,01 €	0,00 €	5 687 686,46 €	5 281 540,00 €
23	Instruments de capitaux propres															
24	Ménages	9 089 126 491,63 €	7 311 307 746,27 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 311 307 746,27 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 600 516 171,01 €	7 281 006 353,30 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 281 006 353,30 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	30 345 837,69 €	30 301 392,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 301 392,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	133 102 240,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	1 651 988 757,03 €	75 224 469,37 €	2 919 304,25 €	2 863 299,33 €	0,00 €	56 004,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 224 469,37 €	2 919 304,25 €	2 863 299,33 €	0,00 €	56 004,92 €
29	Financement de logements	26 611 478,62 €	26 611 478,62 €	2 863 299,33 €	2 863 299,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 611 478,62 €	2 863 299,33 €	2 863 299,33 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	1 625 377 278,41 €	48 612 990,75 €	56 004,92 €	0,00 €	0,00 €	56 004,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 612 990,75 €	56 004,92 €	0,00 €	0,00 €	56 004,92 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et	733 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus															
33	Entreprises financières et non financières	7 617 278 035,47 €														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non	7 612 678 410,00 €														
35	Prêts et avances	5 650 561 761,34 €														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 636 120 904,71 €														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	540 617,22 €														
38	Titres de créance	48 378 293,55 €														
39	Instruments de capitaux propres	1 913 738 355,12 €														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de	4 599 625,47 €														
41	Prêts et avances	13 044,72 €														
42	Titres de créance	4 038 366,88 €														
43	Instruments de capitaux propres	548 213,87 €														
44	Dérivés	405 885 000,00 €														
45	Prêts interbancaires à vue	148 877 000,00 €														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 368 000,00 €														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	287 237 000,00 €														
48	Total des actifs du GAR	21 331 785 955,71 €	7 982 865 677,51 €	1 105 047 445,02 €	1 072 322 423,68 €	5 693 848,59 €	7 570 107,66 €	1 547 731,25 €	386,31 €	0,00 €	386,31 €	7 984 413 408,76 €	1 105 047 831,33 €	1 072 322 423,68 €	5 693 848,59 €	7 570 493,97 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	474 234 022,81 €														
51	Expositions sur des banques centrales	8 861 571,15 €														
52	Portefeuille de négociation	14 111 000,00 €														
53	Total des actifs	21 828 992 549,57 €														
<b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>																
54	Garanties financières	247 151 756,34 €	51 185 029,94 €	273 890,36 €	0,00 €	13 214,51 €	206 150,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 185 029,94 €	273 890,36 €	0,00 €	13 214,51 €	206 150,33 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Dont utilisation du produit					Dont utilisation du produit					Dont utilisation du produit						
Dont transitoire					Dont transitoire					Dont transitoire						
Dont habilitant					Dont habilitant					Dont habilitant						
Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé						
Dont transitoire					Dont transitoire					Dont transitoire						
Dont habilitant					Dont habilitant					Dont habilitant						
<b>GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	12 808 407 920,24 €	7 699 286 408,12 €	1 105 212 637,87 €	1 072 322 423,68 €	2 425 491,75 €	14 035 172,74 €	9 069,67 €	795,63 €	0,00 €	0,00 €	7 699 295 477,79 €	1 105 213 433,49 €	1 072 322 423,68 €	2 425 491,75 €	14 035 172,74 €
2	Entreprises financières	1 830 532 255,87 €	210 890 995,50 €	134 165,12 €	0,00 €	7 116,64 €	130 490,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210 890 995,50 €	134 165,12 €	0,00 €	7 116,64 €	130 490,91 €
3	Établissements de crédit	1 815 334 234,90 €	205 520 795,59 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205 520 795,59 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	1 620 541 297,24 €	162 054 129,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162 054 129,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	194 616 479,58 €	43 413 728,44 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 413 728,44 €	11 412,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Instruments de capitaux propres	176 458,08 €	52 937,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 937,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Autres entreprises financières	15 198 020,97 €	5 370 199,92 €	122 752,49 €	0,00 €	7 116,64 €	130 490,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 370 199,92 €	122 752,49 €	0,00 €	7 116,64 €	130 490,91 €
8	Dont entreprises d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
11	Instruments de capitaux propres															
12	Dont sociétés de gestion	4 967 350,00 €	4 967 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 967 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances															
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
15	Instruments de capitaux propres	4 967 350,00 €	4 967 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 967 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Dont entreprise d'assurance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17	Prêts et avances															
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de															
19	Instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Entreprises non financières	236 760 415,71 €	108 429 426,77 €	32 670 414,64 €	0,00 €	2 418 375,11 €	11 779 600,03 €	9 069,67 €	795,63 €	0,00 €	0,00 €	108 438 496,44 €	32 671 210,26 €	0,00 €	2 418 375,11 €	11 779 600,03 €
21	Prêts et avances	26 621 081,17 €	13 122 506,16 €	1 161 586,97 €	0,00 €	18 486,39 €	67 783,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 122 506,16 €	1 161 586,97 €	0,00 €	18 486,39 €	67 783,43 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de	210 139 334,54 €	95 306 920,60 €	31 508 827,67 €	0,00 €	2 399 888,72 €	11 711 816,60 €	9 069,67 €	795,63 €	0,00 €	0,00 €	95 315 990,27 €	31 509 623,30 €	0,00 €	2 399 888,72 €	11 711 816,60 €
23	Instruments de capitaux propres															
24	Ménages	9 089 126 491,63 €	7 311 307 746,27 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 311 307 746,27 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	7 600 516 171,01 €	7 281 006 353,30 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 281 006 353,30 €	1 069 459 124,35 €	1 069 459 124,35 €	0,00 €	2 111 465,93 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	30 345 837,69 €	30 301 392,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 301 392,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	133 102 240,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	1 651 988 757,03 €	68 658 239,58 €	2 948 933,76 €	2 863 299,33 €	0,00 €	13 615,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 658 239,58 €	2 948 933,76 €	2 863 299,33 €	0,00 €	13 615,87 €
29	Financement de logements	26 611 478,62 €	26 611 478,62 €	2 863 299,33 €	2 863 299,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 611 478,62 €	2 863 299,33 €	2 863 299,33 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	1 625 377 278,41 €	42 046 760,96 €	85 634,43 €	0,00 €	0,00 €	13 615,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 046 760,96 €	85 634,43 €	0,00 €	0,00 €	13 615,87 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et	733 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus															
33	Entreprises financières et non financières	7 617 278 035,47 €														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non	7 612 678 410,00 €														
35	Prêts et avances	5 650 561 761,34 €														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 636 120 904,71 €														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	540 617,22 €														
38	Titres de créance	48 378 293,55 €														
39	Instruments de capitaux propres	1 913 738 355,12 €														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de	4 599 625,47 €														
41	Prêts et avances	13 044,72 €														
42	Titres de créance	4 038 366,88 €														
43	Instruments de capitaux propres	548 213,87 €														
44	Dérivés	405 885 000,00 €														
45	Prêts interbancaires à vue	148 877 000,00 €														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 368 000,00 €														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	287 237 000,00 €														
48	<b>Total des actifs du GAR</b>	<b>21 331 785 955,71 €</b>	<b>7 699 286 408,12 €</b>	<b>1 105 212 637,87 €</b>	<b>1 072 322 423,68 €</b>	<b>2 425 491,75 €</b>	<b>14 035 172,74 €</b>	<b>9 069,67 €</b>	<b>795,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 699 295 477,79 €</b>	<b>1 105 213 433,49 €</b>	<b>1 072 322 423,68 €</b>	<b>2 425 491,75 €</b>	<b>14 035 172,74 €</b>
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	474 234 022,81 €														
51	Expositions sur des banques centrales	8 861 571,15 €														
52	Portefeuille de négociation	14 111 000,00 €														
53	<b>Total des actifs</b>	<b>21 828 992 549,67 €</b>														
<b>Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD</b>																
54	Garanties financières	247 151 756,34 €	17 876 229,51 €	93 605,88 €	0,00 €	13 308,31 €	54 132,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 876 229,51 €	93 605,88 €	0,00 €	13 308,31 €	54 132,77 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). CAPG pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

**Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)**

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	a Atténuation du changement climatique (CCM)				b Adaptation au changement climatique (CCA)				c TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
43 0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	153 675,17 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			153 675,17 €	0,00 €		
44 0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	22 731,36 €	1 889,20 €			0,00 €	0,00 €			22 731,36 €	1 889,20 €		
54 0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	36 661,87 €	6 418,26 €			0,00 €	0,00 €			36 661,87 €	6 418,26 €		
81 1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOLOLIQUES DISTILLEES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
89 1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
117 1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	7 863,11 €	7 849,57 €			0,00 €	0,00 €			7 863,11 €	7 849,57 €		
119 1722 - FABRICATION D'ARTICLES EN PAPIER A USAGE SANITAIRE OU DOMESTIQUE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
122 1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	418,67 €	418,67 €			0,00 €	0,00 €			418,67 €	418,67 €		
130 2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	879 437,10 €	60 304,26 €			0,00 €	0,00 €			879 437,10 €	60 304,26 €		
131 2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	47 314,25 €	1 253,36 €			0,00 €	0,00 €			47 314,25 €	1 253,36 €		
140 2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
146 2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
167 2351 - FABRICATION DE CIMENT	1 902 172,57 €	1 418 718,53 €			0,00 €	0,00 €			1 902 172,57 €	1 418 718,53 €		
215 2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
216 2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
230 2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	1 436 147,27 €	1 027 244,23 €			0,00 €	0,00 €			1 436 147,27 €	1 027 244,23 €		
252 2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	13 243 508,00 €	1 301 402,23 €			0,00 €	0,00 €			13 243 508,00 €	1 301 402,23 €		
253 2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	356 817,50 €	4 523,04 €			0,00 €	0,00 €			356 817,50 €	4 523,04 €		
255 2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
258 3020 - CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET D'AUTRE MATERIEL FERROVIAIRE ROULANT	5,78 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			5,78 €	0,00 €		
259 3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPA TIALE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
286 3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	15 452 201,50 €	3 458 021,50 €			0,00 €	0,00 €			15 452 201,50 €	3 458 021,50 €		
287 3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	121 863,32 €	119 658,76 €			0,00 €	0,00 €			121 863,32 €	119 658,76 €		
288 3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	342 711,80 €	320 165,99 €			0,00 €	0,00 €			342 711,80 €	320 165,99 €		
289 3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	278 914,60 €	178 570,59 €			0,00 €	0,00 €			278 914,60 €	178 570,59 €		
290 3521 - PRODUCTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
293 3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	374 349,39 €	227 998,80 €			0,00 €	0,00 €			374 349,39 €	227 998,80 €		
294 3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	1 445 139,33 €	1 010 076,33 €			0,00 €	0,00 €			1 445 139,33 €	1 010 076,33 €		
311 4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A.	3 765 716,94 €	1 793 198,54 €			0,00 €	0,00 €			3 765 716,94 €	1 793 198,54 €		
315 4321 - INSTALLATION ELECTRIQUE	50 099,89 €	23 857,09 €			0,00 €	0,00 €			50 099,89 €	23 857,09 €		
316 4322 - TRAVAUX DE PLOMBERIE ET INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE	13,85 €	8,44 €			0,00 €	0,00 €			13,85 €	8,44 €		
325 4511 - COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
326 4519 - COMMERCE D'AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
379 4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	28 524,76 €	9 508,48 €			0,00 €	0,00 €			28 524,76 €	9 508,48 €		
400 4754 - COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES DE SPORT EN MAGASIN SPECIA LISE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
416 4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBA IN DE VOYAGEURS	10 336 996,92 €	6 036 905,21 €			0,00 €	0,00 €			10 336 996,92 €	6 036 905,21 €		
418 4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	18 924 116,40 €	13 461 484,86 €			0,00 €	0,00 €			18 924 116,40 €	13 461 484,86 €		
420 4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
428 5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	206 193,79 €	90 524,10 €			0,00 €	0,00 €			206 193,79 €	90 524,10 €		
437 5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	7 724 574,07 €	2 526 560,57 €			0,00 €	0,00 €			7 724 574,07 €	2 526 560,57 €		
445 5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	50 199,98 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			50 199,98 €	0,00 €		
453 5829 - EDITION D'AUTRES LOGICIELS	192 306,95 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			192 306,95 €	0,00 €		
458 5920 - ENREGISTREMENT SONORE ET EDITION MUSICALE	35 064,55 €	35 064,55 €			0,00 €	0,00 €			35 064,55 €	35 064,55 €		
461 6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	113 386,49 €	0,00 €			45 384,60 €	0,00 €			158 771,09 €	0,00 €		
464 6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	1 477,56 €	619,62 €			2 907,45 €	0,00 €			4 385,01 €	619,62 €		
472 6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	10 474,49 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			10 474,49 €	0,00 €		
475 6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	83 666,45 €	11 231,20 €			0,00 €	0,00 €			83 666,45 €	11 231,20 €		
478 6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	15 388,61 €	14 737,33 €			0,00 €	0,00 €			15 388,61 €	14 737,33 €		
479 6499 - AUTRES ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE	26 052,48 €	2 004,04 €			0,00 €	0,00 €			26 052,48 €	2 004,04 €		
486 6619 - SUPPLEMENTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
491 6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	34 668,16 €	13 733,11 €			0,00 €	0,00 €			34 668,16 €	13 733,11 €		
492 6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	9 589 767,45 €	2 520 424,27 €			0,00 €	0,00 €			9 589 767,45 €	2 520 424,27 €		
497 7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	300 918,53 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			300 918,53 €	0,00 €		
502 7120 - ACTIVITES DE CONTROLE ET ANALYSES TECHNIQUES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
506 7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	54 083,77 €	0,00 €			386,31 €	386,31 €			54 470,08 €	386,31 €		
507 7312 - REGIE PUBLICITAIRE DE MEDIAS	155 040,88 €	147 333,31 €			0,00 €	0,00 €			155 040,88 €	147 333,31 €		
514 7711 - LOCATION ET LOCATION-SALA DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	365 879,86 €	36 771,75 €			0,00 €	0,00 €			365 879,86 €	36 771,75 €		
588 9311 - GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
43	0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	1 117 392,17 €	33 941,81 €			0,00 €	0,00 €			1 117 392,17 €	33 941,81 €		
44	0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	53 324,23 €	42 964,09 €			0,00 €	0,00 €			53 324,23 €	42 964,09 €		
54	0910 - ACTIVITES DE SOUTIEN A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES	84 604,32 €	70 503,60 €			0,00 €	0,00 €			84 604,32 €	70 503,60 €		
81	1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
89	1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	4 952 535,33 €	396 202,83 €			0,00 €	0,00 €			4 952 535,33 €	396 202,83 €		
117	1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	24 420,79 €	21 216,72 €			0,00 €	0,00 €			24 420,79 €	21 216,72 €		
119	1722 - FABRICATION D'ARTICLES EN PAPIER A USAGE SANITAIRE OU DOMESTIQUE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
122	1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	1 600,78 €	566,43 €			0,00 €	0,00 €			1 600,78 €	566,43 €		
130	2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	462 332,64 €	140 709,94 €			0,00 €	0,00 €			462 332,64 €	140 709,94 €		
131	2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	313 339,42 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			313 339,42 €	0,00 €		
140	2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	327 944,27 €	134 159,02 €			0,00 €	0,00 €			327 944,27 €	134 159,02 €		
146	2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	4 385 367,30 €	313 240,52 €			0,00 €	0,00 €			4 385 367,30 €	313 240,52 €		
167	2351 - FABRICATION DE CIMENT	3 671 977,38 €	2 920 891,10 €			0,00 €	0,00 €			3 671 977,38 €	2 920 891,10 €		
215	2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	67 180,23 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			67 180,23 €	0,00 €		
216	2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE	1 931 146,70 €	331 915,84 €			0,00 €	0,00 €			1 931 146,70 €	331 915,84 €		
230	2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	2 734 663,77 €	1 335 417,50 €			0,00 €	0,00 €			2 734 663,77 €	1 335 417,50 €		
252	2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	13 503 468,78 €	166 501,63 €			0,00 €	0,00 €			13 503 468,78 €	166 501,63 €		
253	2920 - FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES	391 996,69 €	70 358,38 €			0,00 €	0,00 €			391 996,69 €	70 358,38 €		
255	2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	29 756,54 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			29 756,54 €	0,00 €		
258	3020 - CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET D'AUTRE MATERIEL FERROVIAIRE ROULANT	5,85 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			5,85 €	0,00 €		
259	3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	333 429,99 €	2 336,18 €			0,00 €	0,00 €			333 429,99 €	2 336,18 €		
286	3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	17 776 720,64 €	6 024 828,92 €			0,00 €	0,00 €			17 776 720,64 €	6 024 828,92 €		
287	3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	122 475,70 €	122 475,70 €			0,00 €	0,00 €			122 475,70 €	122 475,70 €		
288	3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	1 829 267,57 €	1 766 300,69 €			0,00 €	0,00 €			1 829 267,57 €	1 766 300,69 €		
289	3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	633 235,03 €	547 425,32 €			0,00 €	0,00 €			633 235,03 €	547 425,32 €		
290	3521 - PRODUCTION DE COMBUSTIBLES GAZELUX	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
293	3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	993 643,44 €	901 211,49 €			0,00 €	0,00 €			993 643,44 €	901 211,49 €		
294	3600 - CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	416 808,61 €	258 603,88 €			0,00 €	0,00 €			416 808,61 €	258 603,88 €		
311	4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A.	1 972 518,40 €	537 959,56 €			0,00 €	0,00 €			1 972 518,40 €	537 959,56 €		
315	4321 - INSTALLATION ELECTRIQUE	26 242,80 €	7 157,13 €			0,00 €	0,00 €			26 242,80 €	7 157,13 €		
316	4322 - TRAVAUX DE PLOMBERIE ET INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE	36,77 €	33,35 €			0,00 €	0,00 €			36,77 €	33,35 €		
325	4511 - COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	48 989,43 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			48 989,43 €	0,00 €		
326	4519 - COMMERCE D'AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES	24 811,95 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			24 811,95 €	0,00 €		
379	4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	3 014 486,70 €	95 087,80 €			0,00 €	0,00 €			3 014 486,70 €	95 087,80 €		
400	4764 - COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES DE SPORT EN MAGASIN SPECIALISE	21 643,87 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			21 643,87 €	0,00 €		
416	4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	12 761 385,05 €	2 860 310,44 €			0,00 €	0,00 €			12 761 385,05 €	2 860 310,44 €		
418	4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	18 143 740,47 €	7 023 383,41 €			0,00 €	0,00 €			18 143 740,47 €	7 023 383,41 €		
420	4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
428	5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	578 348,43 €	231 339,37 €			0,00 €	0,00 €			578 348,43 €	231 339,37 €		
437	5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	8 123 028,07 €	4 555 053,64 €			0,00 €	0,00 €			8 123 028,07 €	4 555 053,64 €		
445	5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	175 699,93 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			175 699,93 €	0,00 €		
453	5829 - EDITION D'AUTRES LOGICIELS	190 261,13 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			190 261,13 €	0,00 €		
458	5920 - ENREGISTREMENT SONORE ET EDITION MUSICALE	175 322,73 €	175 322,73 €			0,00 €	0,00 €			175 322,73 €	175 322,73 €		
461	6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	211 654,79 €	7 559,10 €			7 559,10 €	0,00 €			211 654,79 €	7 559,10 €		
464	6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	881,77 €	285,98 €			714,95 €	0,00 €			1 596,71 €	285,98 €		
472	6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	139 659,88 €	10 474,49 €			0,00 €	0,00 €			139 659,88 €	10 474,49 €		
475	6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	169 756,76 €	46 146,31 €			795,63 €	795,63 €			170 552,39 €	46 941,94 €		
478	6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	18 607,75 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			18 607,75 €	0,00 €		
479	6499 - AUTRES ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE	30 060,55 €	2 004,04 €			0,00 €	0,00 €			30 060,55 €	2 004,04 €		
486	6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	71 581,63 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			71 581,63 €	0,00 €		
491	6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	33 256,01 €	15 215,86 €			0,00 €	0,00 €			33 256,01 €	15 215,86 €		
492	6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	11 044 601,79 €	6 834 929,01 €			0,00 €	0,00 €			11 044 601,79 €	6 834 929,01 €		
497	7010 - ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX	300 918,53 €	902,76 €			0,00 €	0,00 €			300 918,53 €	902,76 €		
502	7120 - ACTIVITES DE CONTROLE ET ANALYSES TECHNIQUES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		
506	7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	211 313,03 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			211 313,03 €	0,00 €		
507	7312 - REGIE PUBLICITAIRE DE MEDIAS	165 712,91 €	130 435,92 €			0,00 €	0,00 €			165 712,91 €	130 435,92 €		
514	7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	475 177,62 €	149 946,98 €			0,00 €	0,00 €			475 177,62 €	149 946,98 €		
588	9311 - GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €		

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts	
Dont utilisation du produit		Dont transitionnel	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitionnel	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitionnel	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitionnel	Dont habilitant			
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>															
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	62,33%	8,63%	8,37%	0,04%	0,06%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	62,34%	8,63%	8,37%	0,04%	0,06%	36,58%
2 <b>Entreprises financières</b>	27,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	28,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,35%
3 Établissements de crédit	28,20%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	28,28%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,35%
4 Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,15%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	21,55%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,77%	0,00%	0,00%	0,00%	22,32%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%
6 Instruments de capitaux propres	28,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
7 Autres entreprises financières	2,25%	0,27%	0,00%	0,00%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,25%	0,27%	0,00%	0,00%	0,21%	0,00%
8 Dont entreprises d'investissement															0,00%
9 Prêts et avances															0,00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
11 Instruments de capitaux propres															0,00%
12 Dont sociétés de gestion	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
13 Prêts et avances															0,00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
15 Instruments de capitaux propres	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
16 Dont entreprises d'assurance															0,00%
17 Prêts et avances															0,00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
19 Instruments de capitaux propres															0,00%
20 <b>Entreprises non financières</b>	35,50%	13,78%	0,00%	2,40%	2,27%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	35,52%	13,78%	0,00%	2,40%	2,27%	0,39%
21 Prêts et avances	44,34%	0,86%	0,00%	0,02%	0,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	44,34%	0,86%	0,00%	0,02%	0,34%	0,05%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	34,38%	15,41%	0,00%	2,71%	2,51%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	34,40%	15,41%	0,00%	2,71%	2,51%	0,33%
23 Instruments de capitaux propres															0,00%
24 <b>Ménages</b>	80,44%	11,77%	11,77%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,44%	11,77%	11,77%	0,00%	0,02%	33,49%
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	95,80%	14,07%	14,07%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,80%	14,07%	14,07%	0,00%	0,03%	33,35%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 <b>Financement d'administrations locales</b>	4,55%	0,18%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,55%	0,18%	0,17%	0,00%	0,00%	0,34%
29 Financement de logements	100,00%	10,76%	10,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	10,76%	10,76%	0,00%	0,00%	0,12%
30 Autres financements d'administrations locales	2,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,99%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,22%
31 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32 <b>Total des actifs du GAR</b>	<b>37,42%</b>	<b>5,18%</b>	<b>5,03%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,01%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>37,43%</b>	<b>5,18%</b>	<b>5,03%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,04%</b>	<b>36,58%</b>



Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T														
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
	% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts	
Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>															
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	60,11%	8,63%	8,37%	0,02%	0,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	60,11%	8,63%	8,37%	0,02%	0,11%	35,27%
2 <b>Entreprises financières</b>	11,52%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,52%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,97%
3 Établissements de crédit	11,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,94%
4 Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,74%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	22,31%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	22,31%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,20%
6 Instruments de capitaux propres	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	30,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
7 Autres entreprises financières	35,33%	0,81%	0,00%	0,05%	0,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,33%	0,81%	0,00%	0,05%	0,86%	0,02%
8 Dont entreprises d'investissement															0,00%
9 Prêts et avances															0,00%
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
11 Instruments de capitaux propres															0,00%
12 Dont sociétés de gestion	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
13 Prêts et avances															0,00%
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
15 Instruments de capitaux propres	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%
16 Dont entreprises d'assurance															0,00%
17 Prêts et avances															0,00%
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
19 Instruments de capitaux propres															0,00%
20 <b>Entreprises non financières</b>	45,80%	13,80%	0,00%	1,02%	4,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	45,80%	13,80%	0,00%	1,02%	4,98%	0,50%
21 Prêts et avances	49,29%	4,36%	0,00%	0,07%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	49,29%	4,36%	0,00%	0,07%	0,25%	0,06%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	45,35%	14,99%	0,00%	1,14%	5,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	45,35%	14,99%	0,00%	1,14%	5,57%	0,44%
23 Instruments de capitaux propres															0,00%
24 <b>Ménages</b>	80,44%	11,77%	11,77%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,44%	11,77%	11,77%	0,00%	0,02%	33,49%
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	95,80%	14,07%	14,07%	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	95,80%	14,07%	14,07%	0,00%	0,03%	33,35%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	99,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	99,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 <b>Financement d'administrations locales</b>	4,16%	0,18%	0,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,16%	0,18%	0,17%	0,00%	0,00%	0,31%
29 Financement de logements	100,00%	10,76%	10,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	10,76%	10,76%	0,00%	0,00%	0,12%
30 Autres financements d'administrations locales	2,59%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,59%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,19%
31 <b>Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32 <b>Total des actifs du GAR</b>	<b>36,09%</b>	<b>5,18%</b>	<b>5,03%</b>	<b>0,01%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>36,09%</b>	<b>5,18%</b>	<b>5,03%</b>	<b>0,01%</b>	<b>0,07%</b>	<b>35,27%</b>

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting règlementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

**Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)**

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de					Part du total des actifs couverts consacrée au					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	20,71%	0,11%	0,00%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	20,71%	0,11%	0,00%	0,01%	0,08%	
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)															

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de					Part du total des actifs couverts consacrée au					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de				
				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	7,23%	0,04%	0,00%	0,01%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7,23%	0,04%	0,00%	0,01%	0,02%	
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)															



## Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, CAPG publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Dans ce tableau, CAPG fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. CAPG dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de CAPG est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 286 529	0%	1 286 529	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	1 103 761 302	5%	1 103 760 916	5%	386	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	21 331 785 956	100%	21 331 785 956	100%	21 331 785 956	100%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	254 896	0%	254 896	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 972 688	0%	1 972 688	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	6 085	0%	6 085	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	1 102 979 765	5%	1 102 978 969	5%	796	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	21 331 785 956	100%	21 331 785 956	100%	21 331 785 956	100%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 286 529	0%	1 286 529	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	1 103 761 302	100%	1 103 760 916	100%	386	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	1 105 047 831	100%	1 105 047 445	100%	386	0%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	254 896	0%	254 896	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 972 688	0%	1 972 688	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	6 085	0%	6 085	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable</b>	1 102 979 765	100%	1 102 978 969	100%	796	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable</b>	1 105 213 433	100%	1 105 212 638	100%	796	0%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	540 774	0%	540 774	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	282 600	0%	282 600	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	9 127	0%	9 127	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	6 878 533 076	32%	6 876 985 731	32%	1 547 345	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	6 879 365 577	32%	6 877 818 232	32%	1 547 345	0%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).



**Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	311 261	0%	311 261	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	19 255	0%	19 255	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	6 593 751 527	31%	6 593 743 253	31%	8 274	0%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable</b>	6 594 082 044	31%	6 594 073 770	31%	8 274	0%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignées publiés par les clients).

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	32 312 654	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	32 312 654	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	13 190 259	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	17 250 182	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 704 311	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	29 270 255	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	13 200 332 232	62%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	13 347 372 547	63%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	32 312 654	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	23 816 127	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 275 537	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	3 725	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	2 709	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	4 459	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	13 554 075 267	64%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	13 632 490 478	64%

Dans ce tableau, CAPG présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités du gaz et du nucléaire, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). CAPG ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) non éligibles sur les activités du gaz et du nucléaire des clients assujettis à la NFRD



## Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, mettre uniquement un terme au financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de CAPG. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de CAPG. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

## Les Indicateurs chiffrés

### Indicateur 1 Taux de salariés formés au réglementaire

<b>Définition de l'indicateur</b> : Proportion de salariés ayant suivi les formations obligatoires réglementaires de l'année..	<b>Fréquence de calcul</b> : Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Dénominateur = nombre de modules de formations réglementaires à réaliser en 2023 pour la CR Numérateur = nombre de modules de formations réglementaires terminées en 2023 pour la CR	<b>Source des données</b> : Base de pilotage NOVA
<b>Périmètre de l'indicateur</b> : Ensemble des clients particuliers de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 2 Nb de blocages de transactions

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure du nombre de transactions bloquées dans l'année pour vérification de leur conformité	<b>Fréquence de calcul</b> : Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Par nombre de transactions on entend transactions cartes + virements Il s'agit du volume de transactions frauduleuses par carte et virement qui ont été suspendues et rejetées avant imputation sur les comptes de nos clients.	<b>Source des données</b> : Tableau de bord mensuel fournis par CAPS <b>Contrôles effectués</b> : N
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Ensemble des transactions réalisées par nos clients par cartes ou virements	<b>Nb</b> A noter le déploiement du sms interactif en déc 2021 pour la surveillance des opérations cartes => plus de blocages mais autonomie du client pour rétablir les plafonds ou VAD. 73% de clients répondent au sms interactif.

### Indicateur 3 Indice recommandation clients

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la satisfaction clients. Proportion de clients prêts à nous recommander auprès de leur proche pour devenir client	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Différence entre % clients promoteurs - % clients détracteurs A partir des enquêtes clients réalisées, les PROMOTEURS sont les clients ayant mis une note de recommandation supérieure ou égale à 9 sur 10 et les DETRACTEURS sont les clients ayant mis une note de recommandation inférieure ou égale à 6 sur 10.	<b>Source des données</b> Enquête clients annuelle réalisée par un cabinet extérieur (BVA)
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Echantillon de clients CAPG marchés des particuliers	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 4 - Part des crédits Agri parmi les crédits EnR

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la proportion des crédits octroyés des agriculteurs parmi tous les crédits énergie renouvelable.	<b>Fréquence de calcul</b> Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Montant des crédits octroyés au agri / Projets aidés pour conversion EnR	<b>Source des données</b> Base de données Crédits Caisse Régionale
<b>Périmètre de l'indicateur</b>	<b>Contrôles effectués</b> : 0

Clients agri de la CR	
-----------------------	--

### Indicateur 5 – Part de marché installations « Jeunes agriculteurs »

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de l'aide apportée aux jeunes agriculteurs .	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Nb dossiers jeunes agri financés par le crédit agricole / Nb total d'installations enregistrés sur les 3 départements 64 65 32 Grâce aux points installations et à la commission de dotation ( ou siège CAPG ) on peut recenser tous les dossiers d'installations financés par une quelconque banque sur les 3 départements	<b>Source des données</b> Fichier EXCEL enrichi par les 4 experts agri et supervisé par leur directeur
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Clients « jeunes agri » de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 6 - Nb de clients utilisant les services en ligne

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la digitalisation de nos clients en nombre et en ratio	<b>Fréquence de calcul</b> : Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Moyenne sur l'année du nombre de clients actifs sur le site ca-pg.fr ou sur l'application Ma Banque. Le référentiel a évolué vers un indicateur national qui ne considère comme un client en ligne que les clients se connectant tous les mois.	<b>Source des données</b> : USEAPP Base de données communautaire
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Ensemble des clients de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 7 - Nb de porteurs de projets RSE parmi les projets accompagnés

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de l'activité de formation et d'accompagnement des porteurs de projets du Territoire. Quantifier l'activité de formation et d'accompagnement des porteurs de projets du Territoire Parmi tous les projets ; repérer ceux à connotation RSE pour calculer un ratio.	<b>Fréquence de calcul</b> : Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Recensement des projets soutenus dans l'année (Accélération ou Bootcamp) Engagement des Entrepreneur(s) en faveur d'un développement durable au travers de trois dimensions : - Responsabilité Economique : Qualité de service, le soutien/sollicitation des producteurs et fournisseurs locaux, la transparence et le paiement des factures dans les délais légaux. - Responsabilité Sociale/Sociétale : Diversité, égalité des chances, inclusion, réinsertion, bien-être des collaborateurs, bien-être, accompagnement seniors, ... - Responsabilité Environnementale : Réduction impact carbone dans ses activités, celles de ses clients, utilisation des ressources de manière responsable, en réduisant les déchets et en sensibilisation clients/collaborateurs aux enjeux environnementaux. Classification selon 3 niveaux impact de la Dimension RSE : - Elevé (24 projets) - Moyen (2 projets) - Faible (9 projets dont 1 cessation d'activité et toujours 1 en incubation) Les projets ayant un impact "Faible" ne sont pas comptabilisés	<b>Source des données</b> Fichier Excel manuel + CRM Hubspot
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Sessions du Village by CA	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 8 - Nombre de dossiers étudiés par CAPGEN

<b>Définition de l'indicateur</b> : Quantification de la clientèle agri conseillée et accompagnée vers une agriculture plus durable et économiquement viable,	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Nombre de projets étudiés sur le territoire pour faire accélérer la transition énergétique de nos 3 départements Nombre de contacts CAPGEN étudiés + nombre d'ATECH =499 + 9 projet= 508.	<b>Source des données</b> Base comptable
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Ensemble de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : 0

### Indicateur 9 - Emissions de CO<sup>2</sup> de la flotte interne

<b>Définition de l'indicateur</b> : Recensement des km parcourus par les collaborateurs pour toute la flotte PG et calcul des émissions en fonction des véhicules.	<b>Fréquence de calcul</b> Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Suivi des kms parcourus par an (en voiture) (donner une évolution sur 3 ans). Sont concernés : • les véhicules de société, y compris les véhicules direction. • L'indicateur est donné en kms annuels Les Facteurs d'émission sont ceux indiqués sur chaque carte grise de véhicule de la flotte.	<b>Source des données</b> Base de suivi Flotte Véhicule
<b>Périmètre de l'indicateur</b>	<b>Contrôles effectués</b> :

Toutes les voitures en distinguant voitures thermiques et électriques. La flotte comprend les véhicules à disposition du personnel via le site de réservation, les véhicules attribués à des services ou à des fonctions spécifiques, les voitures de fonction de la Direction.	O
---	---

### Indicateur 10 - Délai moyen de paiement

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure du délai moyen de règlement de nos fournisseurs en jour calendaires.	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Ces données sont issues d'une requête mise à disposition par le pôle métier finances reprenant l'ensemble des saisies SMS de l'année. Pour calculer le délai moyen de paiement, sont à exclure tous les avoirs, acomptes, factures annulées, lignes en statut "spay" et sont à retraiter les montants réglés par prélèvement ou carte eurocard (délai achat / règlement = 0) Les factures intra groupes, les impôts et cotisations, les mécénats / partenariats, les remboursements de frais professionnels, les retenues de garanties, les commissions prescriptrices Sont retraitées également, les factures de moins de 500 € qui ont été adressées en retard par les fournisseurs (écart date facture - date de création SMS > 100 jrs) mais payées à moins de 30 jours de la réception de la facture = 178 factures pour un total de 38,8K€ .	<b>Source des données</b> Factures SMS en Compta
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Siège et agences, toutes factures hors groupe	<b>Contrôles effectués</b> : O

### Indicateur 11 - Achats du territoire

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la proportion des achats réalisés sur le territoire ( PG et départements limitrophes)	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Factures payées sur l'année extraites du logiciel SMS hors facturations intra groupe, frais juridiques, baux et administrations publiques Achats du territoire = Territoire PG (64-32-65) + Limitrophes (40-47-31-33)	<b>Source des données</b> Enregistrement comptable des factures dans SMS (état PF01)
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Siège et agences, toutes factures	<b>Contrôles effectués</b> : Présentation en comité achats et benchmark national + spécifique DPEF

### Indicateur 12 : Epargne ISR

<b>Définition de l'indicateur</b> : Encours total des fonds article 8 et 9 détenus par nos clients au 31/12/2022	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Selon critères ESG établis par AMUNDI : Prise en compte des fonds article 8 et article 9 de l'offre Amundi uniquement commercialisés dans les enveloppes PEA, CTO et Assurance vie. Source Amundi	<b>Source des données</b> Système interne CA Titres pour les fonds PEA et CTO, fichier Prédica pour les UC assurance-vie
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Les réalisations de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : N

### Indicateur 13 - Production annuelle du parc EnR en Giga Watts heure

<b>Définition de l'indicateur</b> : Calcul de la production annuelle du parc détenu totalement ou partiellement par CAPGEN	<b>Fréquence de calcul</b> Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> Production annuelle du parc de centrale dans lequel CAPGEN détient une participation directe ou indirecte (donc que CAPGEN exploite seul ou en collaboration avec ses partenaires.) Au 31/12/2023, ce parc comprend 1539 centrales pour une puissance installée de 674 MW permettant de produire annuellement plus de 912 GWh d'électricité.	<b>Source des données</b> Outil de suivi Amanda alimenté par un comptage ENEDIS, gestionnaire du réseau qui justifie la production d'électricité » réalisée mensuellement
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Exploitation de toutes les centrales CAPGEN y c celles dont l'investissement a été réalisé en cours d'année.	<b>Contrôles effectués</b> : o

### Indicateur 14 - Nombre de dossiers Passerelle

<b>Définition de l'indicateur</b> : Nombre d'initiatives d'aides apportées à la clientèle en difficulté	<b>Fréquence de calcul</b> : Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Nombre de dossiers ouverts dans l'année (proposition EY) micro crédits accordés et entrées en accompagnement accident de la vie.	<b>Source des données</b> :
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Tous les clients en difficulté de toutes les agences PG	<b>Contrôles effectués</b> : O

### Indicateur 15 - Nombre de contacts seniors

<b>Définition de l'indicateur</b> : Recensement de l'aide apportée à la clientèle senior , dans le cadre de la démarche « Bien vieillir à domicile ».	<b>Fréquence de calcul</b> Mensuelle
<b>Méthode de calcul</b> : Nombre de contacts Bien vieillir à domicile Traitement de l'opportunité commerciale « Santé bien vieillir à domicile »	<b>Source des données</b> GPS/DCP+
<b>Périmètre de l'indicateur</b> : Tous les clients seniors de toutes les agences PG	<b>Contrôles effectués</b> : O

## Indicateur 16- Montant d'aides au Territoire

<b>Définition de l'indicateur</b> : Montant de nos aides directes sur le Territoire grâce à nos actions de mécénat, de sponsoring et mutualistes de la CR et des caisses locales.	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
Montant en euros des fonds alloués aux initiatives par type de contribution. - Tookets - Aides agri CAPG 2023 - Mécénat (Hors Fondation CAPG) 2023	<b>Source des données</b> Bases comptables et suivi Tookets
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Toutes les sources de mécénat de la CR Montant aides Fondation + Mécénat événement + Dons Agriculteurs	<b>Contrôles effectués</b> : Supervision des comptes

## Indicateur 17 - Proportion de recrutements issus du territoire

<b>Définition de l'indicateur</b> : Proportion de recrutements annuels réalisés en proximité	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Rapport entre le total des embauches CDI de l'année et total des embauches CDI du territoire. Est pris en compte le département du lieu d'habitation au moment de la candidature.	<b>Source des données</b> Extraction SIRH Dossiers de candidatures
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Embauches CDI de l'année	<b>Contrôles effectués</b> : O

## Indicateur 18 - Fierté d'appartenance => Non calculé cette année

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la perception des salariés sur le sujet de la fierté d'appartenance au crédit Agricole	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Ensemble des salariés sondés mais ne sont pris en compte que les répondants Le Taux de satisfaction correspond à la somme des "d'accord" et "tout à fait d'accord" = 34 % + 44 % des 1322 répondants soit 78 % des répondants	<b>Source des données</b> Enquête extérieure
<b>Périmètre de l'indicateur</b> L'ensemble des salariés de la CR, hors cadres de Direction.	<b>Contrôles effectués</b> : N

## Indicateur 18 Bis - IER => Non calculé cette année

<b>Définition de l'indicateur</b> : Mesure de la perception des salariés quant au bien-être dans l'entreprise sur le sujet de la fierté d'appartenance au crédit Agricole	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Ensemble des salariés sondés mais ne sont pris en compte que les répondants Le Taux de satisfaction correspond à la somme des "d'accord" et "tout à fait d'accord" = 29 % + 45 % des 1322 répondants soit 74 % des répondants	<b>Source des données</b> Enquête extérieure
<b>Périmètre de l'indicateur</b> L'ensemble des salariés de la CR, hors cadres de Direction.	<b>Contrôles effectués</b> : N

## Indicateur 19 - Nombre de jours de formation / salariés

<b>Définition de l'indicateur</b> : Rapport entre le nombre total de jours de formation dispensés durant l'année et le nombre de salariés PG	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Numérateur = Nb de jours de formation pilotés par le service formation pendant l'année Dénominateur = nb de salariés tous contrats au 31/12 (Source Pilotage RH)	<b>Source des données</b> SIRH pour le nb de salariés Emargements basculés dans la base HR pour le nb de jours de formation
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Tous les salariés de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : O

## Indicateur 20 - Représentation féminine Encadrement supérieur

<b>Définition de l'indicateur</b> : Rapport entre le nombre total de femmes cadres supérieures et le nombre de salariés PG. Mesure de l'évolution de la représentativité féminine des directeurs de pôle et cadres de direction.	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Numérateur = Nb de femmes en poste (PCE 14 ou plus) Dénominateur = Effectif total au 31/12 en encadrement supérieur	<b>Source des données</b> Extraction SIRH
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Tous les salariés de la CR	<b>Contrôles effectués</b> : O

## Indicateur 21 - Pourcentage de clients sociétaires

<b>Définition de l'indicateur</b> : Proportion de clients PG qui sont sociétaires	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b>	<b>Source des données</b>



Nombre de clients majeurs sociétaires en stock / nombre de clients majeurs en stock	Statistiques issues de la base NOVA
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Ensemble des clients particuliers de la CR	<b>Contrôles effectués :</b> N

## Indicateur 22 – IES

<b>Définition de l'indicateur :</b> Mesure de la perception par nos parties prenantes de notre engagement RSE	<b>Fréquence de calcul</b> Annuelle
<b>Méthode de calcul</b> Indice global PG pour les Particuliers et les professionnels Note obtenue en 2022	<b>Source des données</b> Enquête IFOP
<b>Périmètre de l'indicateur</b> Panel de clients PG ou prospects clients banque concurrente	<b>Contrôles effectués :</b> O

## Données sociales

L'effectif reporté de la Caisse Régionale est exprimé en nombre de CDI et CDD recensés de l'année 2023.

## Données environnementales

Les consommations de gaz, électricité et de fioul couvrent le périmètre des sièges et des points de vente de la Caisse Régionale.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont celles issues du bilan carbone actualisé.

S'ajoute le calcul pour CAPG de l'empreinte carbone de nos financements (par filière) qui est mis à jour par CASA selon une méthode qui reste identique à celle utilisée en 2019, à partir des données présentes dans la base des prêts de la Caisse régionale traitée par la Direction des Finances de Crédit Agricole S.A.

Les autres données environnementales sont issues d'outils de suivi internes ou proviennent d'informations collectées auprès de nos différents prestataires ou fournisseurs.

## Autres données quantitatives du rapport

Elles sont issues du Système d'Information à partir de travaux de requête majoritairement constitués au sein du service infocentre de l'entreprise, de fichiers de suivi d'activité constitués au sein des unités opérationnelles ou des comptes de la Caisse Régionale.

## Informations reportées ou non reportées

Certaines informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application n'ont pas été reportées car elles sont considérées comme non pertinentes au regard de nos activités selon les raisons évoquées ci-dessous :

- Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.
- Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne précise qu'il n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement.
- La nature de son activité ne l'expose pas directement aux questions de l'utilisation des sols et à la prise de mesures spécifiques pour la protection de la biodiversité.
- Compte-tenu de ses activités de service, CAPG n'est pas source d'impacts ou de risques particuliers sur l'environnement.
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. Les activités de service exercées par la Caisse régionale ne sont pas génératrices de pollution méritant la mise en place de mesures de prévention.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité. En effet, les activités de conseil clientèle ou de traitement administratif ne génèrent pas d'exposition majeure au bruit pour toute personne ayant un contact quelconque avec la Caisse Régionale ou l'une de ses filiales.
- la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable (loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018) sont également des sujets que la Caisse Régionale ne peut traiter en tant que tel compte tenu de ses activités.
- La prise en compte du gaspillage alimentaire, qui compte tenu de notre activité de service ne peut être directement considéré. Nos trois sites administratifs comportent des lieux de restauration confiés à un prestataire externe qui est amené à lutter contre ce phénomène.
- Le changement climatique (contribution et adaptation) est traité dans le cadre de notre engagement 3 « Maitriser notre empreinte carbone globale »
- L'économie circulaire est traitée dans le cadre global de l'accompagnement de nos clients agricoles en considération du risque climatique
- La considération des accords collectifs et de leurs impacts, est traitée lorsque l'on considère le risque de détérioration du climat social ou de perte de qualité de vie au travail (objectif 10) Les principaux accords collectifs signés ou renouvelés en 2022 sont les suivants :
  - o Accord relatif au fonctionnement des IRP et à l'organisation du dialogue social – signé le 08 mars 2023
  - o Avenant de prolongation de l'accord mobilité de 2022 – signé le 16 mai 2023
  - o Protocole de sortie de crise et de reprise du dialogue social – signé le 20 juillet 2023
  - o Accord relatif à la mobilité douce – signé le 27 juillet 2023
  - o Accord relatif au travail à distance – signé le 07 septembre 2023
  - o Accord relatif aux travailleurs en situation de handicap et à la solidarité – signé le 08 décembre 2023
  - o Accord relatif aux assiettes REC – signé le 01 décembre 2023
- La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité est traitée dans notre objectif 10.
- Les engagements sociétaux sont considérés dans le cadre de notre démarche employeur responsable (objectif 10) ainsi qu'au travers de nos actions vis-à-vis des fournisseurs (Objectif 6 achats responsables) et de nos clients (Objectif 8 inclusion bancaire)